Chanoine Brugière

St Astier

Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

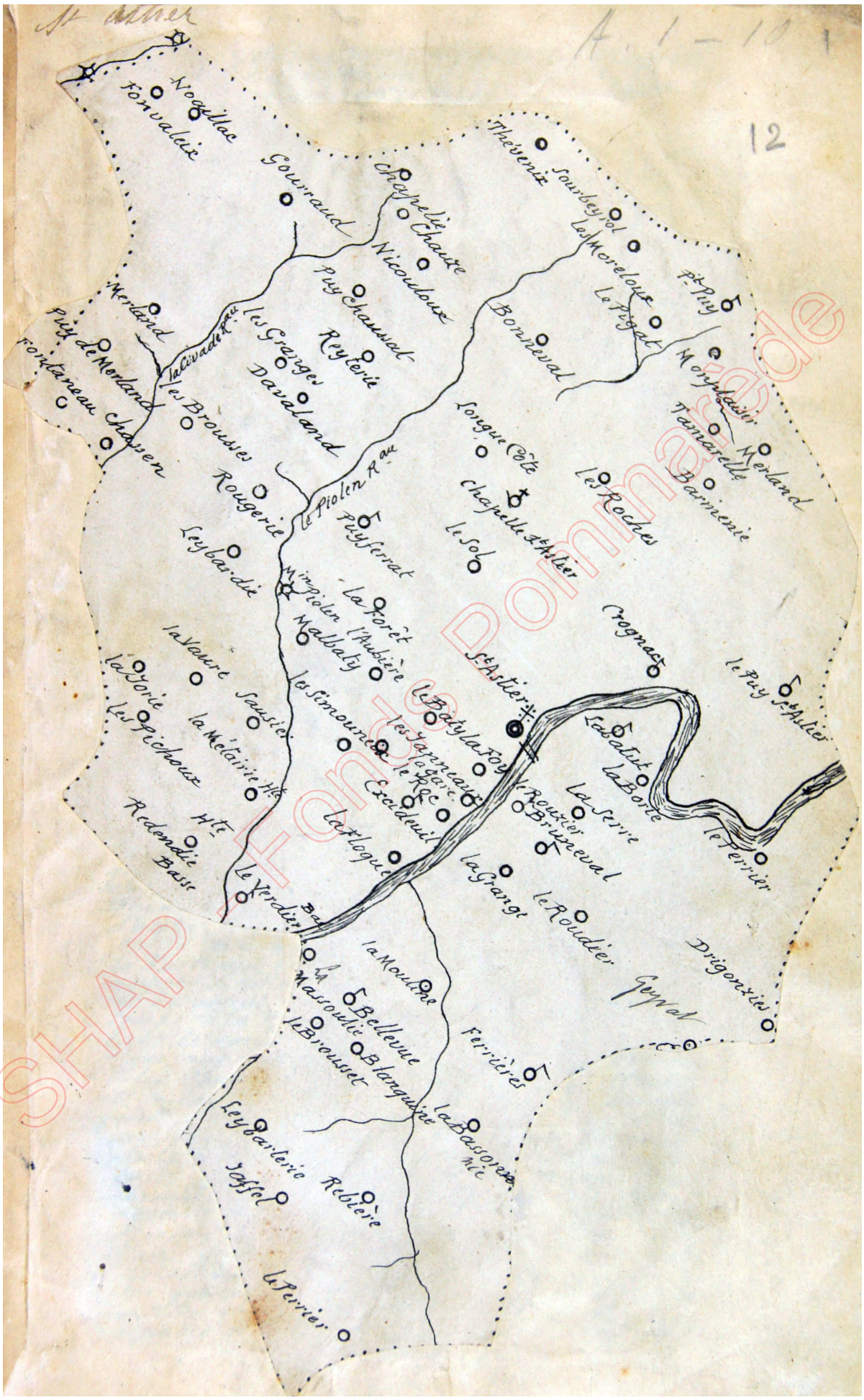

SHAP Fonds Dommarge

St Astier

g. Ville (maisons) 239
St Anne 4½ 2
Beaulieu 250 10
la Bélonie 3½ EN 2
la Bassonie 3.0 13
Barmenie 2½ N
& Bellevue 25 2
Blanquine 35 10.
Bonheval & 3NO 7
Pte Borie (la Borie 1¼ N. 1
le Bali 1½0 6
& le Brouillaud 2NE. 19
les Brandes 1¼ 1
les Brousses 3.0 2
le Brousset 2½ SE
Bruneval & 1½ SE 1
& la Chapelle 2NO. 1
Chapolie 4ON 2
Chassen 3.0. & 2
Chausier 2.0 S. 1
Chauze 4NO
les Courroies 4½ 1
Charrieras
le Couvent 4 3
la Croix 4½ NO 1
& Cognac INE 6
Ecluse de la Massoulie 35
& Excideuil 25 3
Davaland 2½ 0 4
& Ferrière 3½ SE 8
& Fareyrou 3NE 3
la Floque 1½ 1
Fontaneau 4.0. 2
Fonvaleix 5.0 7
la Forêt 1½0
les Forêts 4½ 1

le Fournet 4½ 2
la Garmanie 2N. 1
Barmenie ?
la grange 1SE. 2
Grange de Davalan et Magenton ?½ 9
Goureau 6.0N 1
Gourey 1ON 4
Gringalet 2 3
les Janaux 1½ S 1
Japhet 3SSE 4
Feyvat 2½ SE 29
la Serve (la Serve?) 1E 3
la Serie 250 15
& labatut 1EN 1
laborie 1E 18
Lafaurie (la Serie 250 15.
Lafaure 2½ OS 6
leybardie 2 OS 18
leybarterie 3S 1
longue Côte 3NO 1.
la Massoulie 3S. 6
Malaveau 3 1
Magenton 2½ 9
Malboth ?/3 1
& Ste Martin 4½ ¼ NE.
Malhaty 2½ O
la Métairie Hte 350
Merland 4N 8
Merland du Puy. 50. 8.
Mon Nve et Gringalet 2. 3
Monplaisir 2N 1
les Moreloux 3½ NO. 4
Mon du Puy 2EN
la Moulinie 2½ 13
Nouaillac. 50N 11.

le Neigoulou 5NO. 18.
le Périer 1½ E 7
le Pigot (le Pigat?) 3NO
les Pichoux 250
Piolen 3.0 1
Puy de Merland. 4.0. 9
Pte Puy ?½ 3
& le Puy St Astier. 1½ NE. 8
Puyferrat. 2ON 4
Puychaussat 2ON 2
Puyourens 1 2
Rebiere 4 SSE
Redondie. 2½ 50. 10
Reyterie 2½ ON 9
le Roch (les Roches) 15. 2
Rougerie 3.0 15
le Rondier. 2SE 14
Station. 1 6
Surbeyrol 3NO
la Serre (la Serve?) 1E
les Simoneix. 150. 3.
Sausier ?½ 50.
le Sol 1½ NO
Tamarelle ?½ N 11
Thevenix 3½ NO 2
le Tivoli 4 4
Usine de Bx. 3½ EN 1
la Vaure
le Verdier ?½ S
les Veyssières 3½ 1.
Vicouloux. 3½ ON
le Zala 6 ?
Fayolle ?
les Chapelles & 2NO
Drigonzies 2.0.
Mornhac (de Gourg.)

St Astier
Poulard Pierre . . 1804
Laporte . . . 1814
Faucherie . . 1817
Faucherie Valbrune 1821
Nogue Léonard . . 1822
Gadaud Jérome méd. 1831.
Laforêt Antoine . 1837
Albin . . . 1837
Baldou . . . 1841
Albin . . . 1848
Gadaud . . . 1850
Maréchal Alexis 1866
Mauriac . . 1871
Maréchal Alexis 1874

SHAP - Encadrement

St Astier. 3.280 hab. (1881); 3.494 hect.; 67—197 alt.
Route Nat. N° 89; Station; . . .
Revenus: Commune: 213f26c × 56 Année
Fabrique: 1950 ch. 3.073 (le tout) (1881).

Le sud est et l'ouest est en plaine; la partie orientale et septentrionale occupe la plaine et les montagnes. La Commune est arrosée par la rivière de l'Isle et par les ruisseaux appelés: le Piolin, la Civade, le But, les Rochers et la Moulinet. Le sol y divisé en graveleux, calcaire et argileux, scientifiquement parlant en Crétace Supérieur. Carrières. Molasse. Tuilerie. Alluvions.

St Astier est un chef lieu de canton et doyenné à 20k de Périgueux.

Origine. L'origine de St Astier est commune à un grand nombre d'autres lieux plus ou moins considérables. Lorsqu'un homme de Dieu, un saint s'établissait quelque part, la bénédiction du Ciel l'y accompagnait. Autour de lui venaient bientôt se grouper des gens de bien qui espérant par ses mérites, obtenir les faveurs Célestes, y bâtissaient des maisons et des églises et ainsi se formait le bourg ou la ville. N'est ce pas la promesse de nos saints livres « Ab urbe servato inhabitabitur patria, tribus impiorum deserentur. Multa talia vidit oculus meus.. » Eccli. XVI. 5.

Philon, dans son livre des sacrifices d'Abel et de Caïn fait ces bonnes et justes réflexions:
« Equidem quando aliquem bonum virum habitantem in aliqua domo aut urbe video,
» et domum et urbem illam beatam prædico;
» ratus tum præsentem felicitatem ei mansuram perpetuo, tum absentem expectandam
» cumulatorem, Deo ultra modum mensuram-
» que divitias suas, in gratiam dignorum, etiam
» in indignos profundere solito. »

La ville de St Astier, comme la commune, doit son origine au saint dont elle porte le nom. Il vivait au VI^e S. né de parents idolâtres de la noble famille de Pidy-de-Pont. L'inclination qu'il avait pour les lettres les obligea de chercher un moyen de le faire étudier. La Providence Divine ne permettant pas qu'ils en trouvassent d'autre, ils le mirent sous la conduite d'un prêtre qui desservait le lieu de St Pierre de la Forteresse (Sancti Petri de Arce), aujourd'hui appelé St Astier, dans leur voisinage. Ce bon prêtre lui apprit les lettres et l'initia en même temps à la Religion Chrétienne; puis reconnaissant le danger que courait l'âme de son jeune élève auprès de ses parents qui étaient payens, il lui conseilla d'aller à Angouleme trouver St Cybar pour se faire instruire plus amplement sur les vérités Chrétiennes. Astier y alla sans résistance et fut tellement charmé de la manière de vivre du saint solitaire qu'il demanda à être admis au nombre de ses disciples, ce qui lui fut accordé avec joie. Il avait alors quinze ans. Il reçut le baptême et ne cessa d'être l'objet d'une grande édification pour St Cybar et les solitaires qui vivaient auprès de lui. Quelque joie que ressentit Astier auprès d'un si bon maître et quelque peine qu'il eut de s'en séparer, son zèle le porta à retourner chez

ses parents pour tâcher de les convertir à la vraie foi. Il y arriva trop tard; son père et sa mère étaient déjà morts dans leur infidélité. Son voyage ne fut pourtant pas inutile, car il convertit deux frères payens qu'il avait et les baptisa avec les gens de leur maison. Ses frères lui ayant ensuite présenté sa quotité d'héritage, il la reçut mais pour leur en rendre libéralement une moitié et distribuer l'autre aux pauvres, ne se réservant pour lui-même que la providence de son Dieu. Il put alors suivre de nouveau son inclination pour la solitude. Il choisit dans une forêt une grotte au fond de laquelle était une fontaine. C'est là qu'il voulut passer le reste de sa vie y partageant son temps entre la prière et le travail.
Le bruit de sa sainteté et de ses miracles attira à la grotte un grand nombre de personnes. On raconte surtout qu'une grande princesse aux oreilles de laquelle était parvenu le récit des merveilles qu'il opérait voulut aller voir un homme d'une si grande renom. Se faisant accompagner de plusieurs seigneurs de distinction elle se rendit à la grotte pensant y trouver quelque grand patriarche signalé en doctrine. Quel fut son désappointement lorsqu'au lieu du personnage qu'elle entendait, elle vit paraître un pauvre bonhomme méprisable en sa mine et ses habits. Outrée de dépit de se voir trompée, elle lui envoya mille malédictions et commanda qu'on lui amenât son cheval pour s'en retourner. Mais o juste jugement de Dieu à peine était elle en selle que le cheval se cabrait et la jetait violemment à terre lui brisant les os de la cuisse dans sa chute. Ce douloureux accident lui ouvrit les yeux et confuse elle avoua sa faute. Le saint se mit aussitôt en prières et tendant ensuite la main à la Princesse il lui commanda de se relever au nom de Jésus-Christ. Miraculeusement guérie elle se dressa alors sur ses pieds bénissant Celui qui avec la santé du Corps devait bientôt lui donner celle de l'âme, car il la convertit et lui donna le saint baptême. Le P. Dupuy qui raconte ce fait d'après une vie manuscrite de S. Asher de l'an 1050, raconte beaucoup d'autres miracles, dont plusieurs sont mêlés de fables, celui par exemple où il est dit que la Princesse voulant en reconnaissance des bienfaits qu'elle avait reçus de l'homme de Dieu, et ne sachant où la fonder, deux ours sortant de la forêt traversèrent la rivière de l'Ille à quelques milles pas de la cellule du saint et sillonnèrent la terre avec leurs pattes et

leurs museaux en figure ronde, pour marquer le lieu où Dieu voulait qu'on bâtit ce monument. Quoiqu'il en soit l'église fut bâtie à grands frais sous le titre du glorieux apôtre St Pierre. La princesse donna ensuite les revenus des salines qu'elle avait en Saintonge sur le bord de la mer pour l'entretien de cette église. Devenu octogénaire notre saint eut révélation de sa fin prochaine. Il choisit sa sépulture dans l'église St Pierre où il voulut creuser de ses propres mains sa sépulture, devant un autel qu'il édifia en l'honneur du glorieux St Front Apôtre du Périgord. Il rendit son âme à Dieu l'an 680, les tintements des (11) cloches qui sonnaient d'elles mêmes annoncant son passage à une vie glorieuse. C'est en souvenir de ce miracle que la ville de St Astier porte une cloche dans ses armes. La translation du saint corps de la grotte à l'église fut accompagnée de nombreuses guérisons et depuis les miracles obtenus par l'intercession du Saint furent si nombreux qu'en reconnaissance d'une si grande protection les habitants changèrent le nom de l'église et de tout celui en celui de St Astier qu'ils prirent pour patron et leur protecteur auprès de Dieu. (voy. P. Dupuy t. I. p. 147 et suiv.). Voir aussi la vie du P. Arbertin, prémontré, publiée en 1656, réeditée en 1855 par le marquis de St Astier, et en 1870 par la semaine religieuse. L'Abrégé de la vie des Saints du Périgord contient aussi une notice de Saint Astier. Périgueux G. Dalvy 1728.

(11) du voisinage.

Eglise de St Astier. Elle offre de l'intérêt aux archéologues. Elle marque différents styles. Quelques parties sont romanes, mais la plus grande partie est gothique XIII, XIV et XV s. les voutes sont en ogive. Sa nef a 50m de long sur 10 de large et 16m haut. Il y a trois chapelles du côté droit, une seule aux côté gauche. Elles sont consacrées: à la Vierge, aux Morts, à St Astier, à Notre Dame de Pitié, à St Roch, au Sacré Cœur et à St Jean-Baptiste. Cette dernière fut fondée en 1335 par Guillaume Meschin Chanoine de St Astier. (Il est fait mention de plusieurs de ces chapelles dans les anciens registres paroissiaux). Guillaume Meschin est mort évêque de Dol en 1329 (voir le Gallia Christiana et l'histoire de Bretagne par Dom Lobineau.)

Il y a dans l'église une chaire en pierre, un beau baldaquin en bois sculpté, les statues du S. Cœur, de la Vierge, de St Astier, Ste Joseph, Ste Anne et St Roch. Les tableaux du Christ en Croix, l'Assomption de Murillo, St Martin, le Martyre de Ste Apollonie, St Astier et la Reine de Hongrie, deux tableaux de la Compassion, le Sacré Cœur entouré d'Anges, la Vierge et l'Enfant Jesus; 15 croisées, grisailles.

SHARE Bibliothèque Bordelaise

On voit au dessus de la grande porte de l'église de St Astier à la clef de l'archivolte l'écusson suivant qui se trouve aussi à la clef de la voûte de la chapelle près la sacristie : Ecartelé, aux 1 et 4 un oiseau aux 2, et 3 trois fasces. Il y a aussi à l'extérieur de l'église une litre, mais les armes en sont effacées. — Il y a une tribune ; elle est réservée aux Chanteuses qui donnent beaucoup d'éclat aux cérémonies par la bonne exécution du chant.

Le clocher est curieux et d'une grande élévation ; c'est après celui de St Front le plus remarquable du diocèse. Tout le monde connait le dicton : « St Astier petite ville beau clocher » ou selon la signification du mot patois béou « gros clocher ».

— Cloches. La grosse cloche, qui pèse 4.000 livres, porte cette inscription : « IHS : MARIA. Vox sancti Asterii sonat ad laudem Dei + vox mea cunctorum sit terror demoniorum + l'an mil sept cents treize. Faite par René Barcau père et fils. »

— Cloche de 900 livres : « Sonat ad laudem sancti Joannis Baptiste sub Safage Dutard parocho sancti Asterii 1846. Martin frères fondeurs. » Un sceau en relief de la fonderie d'une pièce de deux sous représente une reine à genoux devant St Astier ; à l'exergue on lit : « Paroisse de St Astier. Dordogne. » Sur la cloche figurent encore les images du Christ et de la Vierge.

— Le presbytère est à 100 mètres de l'Eglise. (Travaux communaux Séric O. Archiv. de la Dordogne) « Le décret impérial du 20 septembre 1809 autorise l'acquisition moyennant la somme de 1.800 fr de la maison presbytérale appartenant aux sieurs Reymond de Vessat. L'article 46 de la loi du 13 janvier 1810 autorise l'imposition en trois ans de la somme de 3.365 fr 98 c pour payer cette maison, ainsi que les faux frais et pourvoir aux réparations dont elle a besoin. »

(Idem) « L'ordonnance du 10 mars 1819 autorise l'acquisition moyennant 3.000 fr de la maison des héritiers Perchain pour loger le Curé et l'imposition en quatre années de la somme de 6.694 fr pour les frais d'acquisition et de réparation. »

— Le Cimetière est à un Kilometre.

5 Chapelle des Bois. A deux Kil. Nord-Ouest de St Astier il existe une chapelle de construction moderne appelée la chapelle des Bois. Elle est bâtie sur la voute d'une ancienne grotte où coule une source à laquelle on attribue la vertu de guérir des douleurs. Dans le milieu de cette voûte on remarque un arceau qui paraît être d'architecture gothique. C'est dans cette grotte que vivait St Astier et c'est en ce souvenir que la paroisse y fait deux processions, l'une le jour de l'Assomption et l'autre de la Nativité de la Vierge.

Le P. Dupuy rapporte que la fontaine, consacrée par la pénitence du Solitaire, guérissait toute sorte de fièvres lorsque par trois fois l'on y plongeait la tête. On l'appelle la Font-Bony ou Bany, c.à.d. fontaine bonne ou fontaine du bain.

La chapelle des Bois appartient à la famille de Valbrune, mais avec les servitudes. Elle y a ses tombeaux ou plutôt un caveau où sont portés après leur mort les membres de cette famille.

On voit dans la chapelle un tableau représentant S. Astier baptisant la princesse.

La chapelle de St Astier, au moins celle qui occupait l'emplacement de la nouvelle est signalée en 1276 (Archiv. du chapitre de St Astier). On la désigne quelquefois sous le nom de Chapelle des Vignes. Nous lisons aux Archives de la Dord. série R 431 N° 553. « Le premier thermidor an III » il sera procédé à la première enchère à la vente » d'une vieille chapelle appelée des Vignes dépendant du ci-dev. chapitre de St Astier. »

Près de la Chapelle de St Astier, est une ferme appelée aux chapelles. M. le docteur Valbrune qui avait beaucoup étudié son pays, place en cet endroit l'ancienne église de St Pierre de la Forteresse (Sancti Petri de Arce). Sur ce coteau d'où l'on domine tous les environs il y avait une vieille église dont nous avons vu les fondements et dont M. de Valbrune a bien voulu nous donner le plans (voir le plan). La grange de la métairie est bâtie sur la chapelle, que M. de Mourcin signale en ces termes :

« A deux ou trois cents pas de là (de la grotte de » St Astier) et sur le même coteau, qui offre un » plateau dominant sur la plaine de St Astier » et d'où la vue s'étend au loin, on voit les » ruines d'une ancienne église, comme on » peut en juger à la vue d'un pan de mur » épais, où subsiste une porte et qui du côté » de l'intérieur laisse apercevoir des portions » d'arceaux et la naissance d'une voûte. » En face de cette portion de mur et à peu de » distance, il en est un autre parfaitement con- » servé .... Ce mur, dont l'aspect seul démontre » la haute antiquité, n'offre cependant aucune » dégradation ; il est entièrement construit » de petites pierres d'un carré parfait et de » mêmes dimensions que celles avec lesquelles » était bâti l'ancien cirque de Périgueux. Ce » qui ne laisse aucun doute sur l'existence, dans » cet endroit, d'une habitation romaine ou de » quelque monument de ce peuple. Cette mé- » tairie et ce coteau ne sont connus dans » le pays que sous le nom de Chapelle » (les Chapelles).

Il est à croire que l'église bâtie par la princesse est l'église dont nous venons de parler. En fouillant dans l'intérieur on a trouvé des ossements humains. - La petite chapelle de S. Astier tombant en ruines, les MM. de St Astier du Sieu-Dieu la firent reconstruire dans le XVIIIe s. En ce siècle M. de Valbrune la fait restaurer; elle a 4m de long sur 3m80cm de large.
La fontaine se nomme dans l'idiome du pays lo foun boni en latin fons balnei fontaine du bain parce qu'on y plonge les petits enfants malade. Le peuple lui attribue la vertu de guérir les maladies.

1013

L'église de St Astier fut consacrée en 1013. Quelques parties sont de cette époque. Raoul de Torraille présidait à sa consécration assisté des évêques de Toulouse, d'Angoulême et de Saintes. Le même jour ce pontife convoqua une assemblée de vieillards pour une enquête sur la vie, les actions et les miracles de St Astier. Ces vieillards déposèrent qu'ils avaient recueilli de la bouche de leurs pères que St Astier avait mené une vie érémitique, qu'il avait fait un grand nombre de miracles, que la grâce et la puissance de Dieu avaient éclaté pendant sa vie et après sa mort etc. Le procès verbal est daté de l'an 1013.

La princesse avait doté l'église de St Astier de salines quelle possédait du côté de Marennes, dans la Saintonge. Le chapitre en jouissait encore en 1101 comme le trouve une transaction passée à cette époque entre le chapitre et l'abbaye de Baigne. Cette transaction est citée dans la généalogie de la maison de Bourdeille.

Eglise. Le clocher est du XIIe s. ou du XIIIe
6 statues incrustées dans le mur de l'ouest. Leur raideur et leur pose insignifiante indique cette époque.

La ville de St Astier est très ancienne. Elle était autrefois défendue par un château fort et par de hautes et épaisses murailles.

Puy de Pont (Cne de Neuvic) Il ne reste rien de l'ancien château. La tradition du pays nous apprend que ce château fut pris et rasé vers le milieu du XVe s. par le général Talbot (Contes débités sur ce château (Brochure de M. Audierne. St Astier). M. Audierne dit que là pouvait être l'église de St Pierre de Arce, ce qui n'est pas probable d'après la vie de St Astier où il est dit que ses parents le mirent pour étudier chez un prêtre qui demeurait à une plus grande distance (à voir) HB

Chapître de St Astier. Le pieux solitaire avait établi à St Astier deux communautés l'une d'hommes, l'autre de femmes, comme le rapporte l'Evêque Sébalde dans la vie de St Front et d'autres historiens. Ces monastères suivaient la règle de St Benoît selon l'usage de la plupart des abbayes du Royaume aux Ve et au VIe siècles. Ils avaient été l'objet de la fureur des Normands aux Xe et au XIe siècles et presque ruinés avec l'église dans laquelle ils faisaient leurs offices. Raoul de Ecorailles nommé Evêque de Périgueux porta une partie des affections de son zèle vers St-Astier. Il y travailla à la réédification d'une magnifique église dont quelques parties subsistent encore aujourd'hui et y bâtit des lieux réguliers et à la place des anciennes communautés il y établit des chanoines de St Augustin, sous la conduite d'un abbé nommé Aaccius. Il les dota ensuite de cens et revenus et leur donna la dîme de St Léon ; et à son retour de la terre sainte, il procéda à l'élévation et à la translation des reliques de St Astier et enfin à sa mort qui arriva le 5 janvier 1010 on procéda suivant ses dernières volontés, à sa sépulture dans l'ancien monastère. (Voir la charte de fondation)
En 1743 la Collégiale de St Astier dont le chef nommé par le Roi portait le titre d'Abbé, avait 12 chanoines, un théologal, un chantre et quatre prébendés à la nomination du chapître. Elle valait 4.000 livres.
1099. Le jour des nones de février Reynaud de Thiviers donna à l'abbaye de St Astier l'Eglise de St Etienne de Bouzac.
1099. Le 17 juillet le même évêque lui confirma la donation qui lui avait déjà faite de l'Eglise de St Pierre de Neuvic.
1101. Jugement prononcé par Pierre, évêque de Limoges administrateur de l'Evêché de Périgueux en l'absence de Raynaud de Thiviers (qui était en Terre Sainte) sur le différend qui s'était élevé entre les chanoines de St Astier et les religieux de Baigne en Saintonge.
1144. Charte de Raimond évêque de Périgueux confirmant à l'Abbé et au chapître de St-Astier leurs possessions. «Raimondus Dei gratia .....
(coll. Lespine tome 27 p. 136). Cet évêque leur donna l'église de Neuvic avec ses annexes qui étaient Vallereuil et Frateaux, dont la première l'a été jusqu'en 1922 (Frateaux est commune de Neuvic) ; celle de Ménestreyrol, de Ménesplet de St Aquilin, de St Sulpice, de Segonzac, de Douchap, de St Etienne de Bouzac (ailleurs on lit Bonsac), de St Martin de Pradoux, de St Léon, de St Médard de St Martin l'Astier, de Mouzpont, de Vernode et de St Barthélemy de Chamillac.

(S.t Astier).

Église S.t Pierre de la Citadelle.

5mm par mètre. (14m 70cm sur 7m 10c)

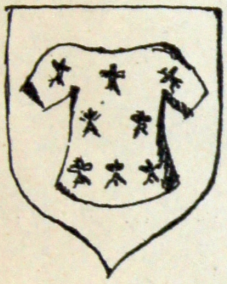

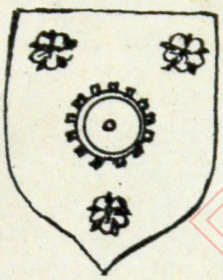

Manen Roch-S.t Ang.

S.t Astier.

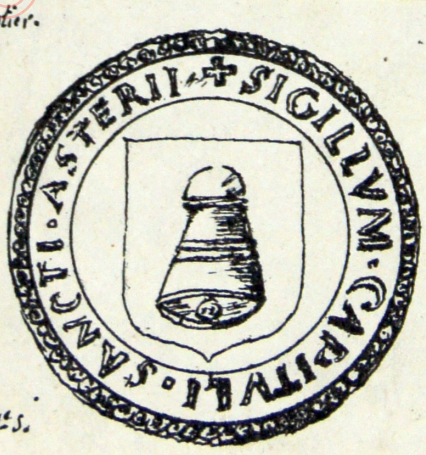

XVII.e S.

SHAP - Fonds Pommarède

fondation de l'abbaye de St Astier (1013.)
Diplome ou charte de Robert le Pieux roi de France.

PREEPTO REGALI DNE NRI IHV XPI ET
SCE MRIS ECCLIE PRO
SUI TEMPORIBUS adtributa per manus pauperum amplissimo cœli secretario condatur et captivi pro temporum oportunitate redimantur. juxtaque doctoris gentium voce. qui ecclesiae altario serviunt. de eodem participentur. hac de causa magna (magna) ejusdem sanctae ecclesiae excrevit soboles. in tantum ut quae tempore primo (primo) latenter per sepulcra martyrum divinis instabat cultibus nunc palam per orbem constructis basilicis sacratisque ordinibus sacris magno adplaudit tripudio. gaudetque de insatiabili xpi tyrocinio quem in membris ejusdem domini ac redemptoris perficit pollere hac triomphantibus hoste devicto celica scandi quorum pignora omni veneratione digna aromatibus condita, intrase (retinens) operante christo miraculorum illustratur gloria nam in tanto eorum virtus excrevit ut sicut ipse Dominus loquitur verissime possit probari non esse mortuorum sed viventium et melius eos vivere illo ubi vivunt quam cum carne vixerunt ostendit; ut lumine privati aliquando advenerint, illuminentur, demoniaci curentur, infirmi sanentur, claudi erigantur et a nonnullis mortui resuscitentur. his visis miraculis saculi turgidi amatores, saeculi vanitate postposita de suis rebus sanctam tandem ditaverunt ecclesiam et ad eorum residentes limina devote poscunt suffragia. Credentes eos cum Deo suo perpetim vivere in saecula. exquibus non nulli regio sceptro compti. regiis ex sumptibus construxerunt cenobia ubi ordo canonica apostolica sequens acta ac monachica saeculi tempnet lubrica devotè Dei obsecrantur monita ... laudum melodia. Hac de causa, ego Radulphus favente Deo presul auctoritate Domni apostolici Nri Benedicti atque domni Archiepiscopi Seguini Burdigalensis aecclesiae matris, unanimo consensu, cum contribulibus Grimoardo et Raimundo nepte Grimoardo et Hislono, Episcopis et fratribus eorundem Aymerico ARNALDO. Geraldo atque eorum consanguineo Helia. Gauzfredo vicario cum filiis qui eis nati sunt vel nascentur placitum fuit, ut jure perpetuo, praecepto statuimus firmissimo, ut canonica sanctorum apostolorum Petri et Pauli ac sancti ASTHERII stabilis maneat ita ut a nobis praefinitum est atque menstratum et a pluribus cognitum cum aecclesiis ac appendariis, cum pratis silvis, aquis, cum terra culta et inculta quae ad locum pertinet et ea quae .... sunt a canonicis vel danda a posteris pro salute .... a priscis auctoribus probari potuit posse affirmari per judicii demonstrationem atque palestrite certamen; hic

namque memoratus pater, ut antiqui ferunt, et locorum status, ubi mansit monstrat; hujus loci incola fuit heremiticam vitam ducens soli Deo militare studuit. quæque vita ejus et actio (habebatur incognita) testimonio tamen probatissimorum virorum potest probari qui visis miraculorum signis quæ per eum dominus ad ejus tumulum et in loco ubi degens angelicam duxit vitam dignatus est operari: eum inter eximios confessores beatis divis obtinere præmium et quamvis sit incognitum a quo episcopo hic locus prius fuerat consecratus, credendum tamen verissime hunc de quo loquimur patrem: quia in vita sua in honore principis Apostolorum hanc construxit basilicam: quæ pro antiqua vetustate ad solum corruens a quodam præcellentissimo præsule Tolosano nomine Hislono in hunc ingum cernitur statu est reparata: hæc ita esse nulli incertum est. constitui autem placet in hoc nostro præcepto juxta constituta canonicorum et prælatum nomine Aaçium sub tali censura ut regulariter juxta instituta canonica conservetur: postque ejus discessum non secundum personarum acceptionem sed secundum vitæ meritum et sapientiæ doctrinâ alius in loco ejus constituatur prælatus, et cuncti sequentium similiter. Si qui vero hoc nostrum præceptum ausu temerario præsumpserint ex auctoritate sanctæ et individuæ Trinitatis sanctique Petri Apostolorum principis in quem et per quem quamvis indignis nobis potestas data est ligandi atque solvendi, sint anathematizati ita ut secundum psalmistam deleantur de libro viventium et cum justis non scribantur, et fiat vita eorum brevis maledictionemque talem obtineant qualem obtinuit Giezi ab heliseo propheta ut non desit de domibus eorum lepra, damnationemque duplicem, ut Antiochus, qui domum Dei depredatus est patiantur, sicut scriptum est de eo et de ejus similibus, duplici contritione conterat eos Dominus Deus noster.

SIGNVM REGIS ROTBERTI ANNO REGNI EIVS XXV AB INCARNATIONE VERO DOMINI ANNO MILLESIMO XIII.

S† domni Radulfi Episcopi
S† domni Sezuini archiepiscopi
† Grimardi Episcopi.
S† Isilloni Episcopi
S† Grimoardi vicecomitis. S† Raimundi fratris ejus.
S† Mimerici. S† Arnaldi. S† Geraldi. S† Heliæ.
S† Gauzfredi vicarii.

FIRMATVM EST HOC PRÆCEPTVM. II. NONARVM AVGVSTI AB Arnaldo presule et congregationique ejus. helia CONSUL.

Cette charte est en parchemin de deux pieds de haut environ et autant de large, très beau caractère encre fort noire, pas de sceau, les seings sont de la même main que le corps de la charte. copie du temps. transcrite par le chanoine Leydet dans les archives du chapitre de St Astier.

1166 Charte par laquelle Jean d'Asside, évêque de Périgueux confirme en faveur de l'église de St. Astier et de Geofroy de Vern qui en était abbé l'union de plusieurs bénifices à cette église faite par Raimond évêque de Périgueux et par les autres évêques ses prédécesseurs (Collection Lespine tôme XII, feuillet Vo. 214. Pas de Charte dans l'endroit cité).

1178. Alexandre III confirma par une bulle de 1178 les bénefices du chapître: « Videlicet, villam in quâ ecclesia sita est, et quascumque ecclesias scilicet: capellam sancti Stephani de Bonzac, capellam sancti Barthol. de la Garda, eccles. Sanctæ Mariæ de Perdux, capellam de Faiola, eccl. sancti Petri de Dupchat, capellam de Vernodio, eccles. sancti Martini de Segonzac, 40 libras monetæ quam habet dicta eccles. in hospitale de Cobes, eccles. sancti Aquilini, capellam castri de sancto Asterio, eccl. sancti Seonij, sancti Petri de Novo-Vico, duodecim solidos in eccles. sancti Medardi de Limoil, eccles. sancti Martini Laster, eccles. de Monestariol, utramque capellam de Montepavonis, 5 solidos quam habetis annuatim in capellâ de Valas, eccles. sancti Joh. de Menesplet, 10 solidorum quem prior de Sorzaco debet vobis annuatim pro manso de Elderoc. In parrochialibus ecclesiis quas habetis, liceat vobis personas eligere et episcopo presentare. » (Dictionn. de Bourgues, art. St. Astier).

1219. Charte par laquelle Archambaud II comte de Périgord fils de Hélie Talleyrand-le-Jeune déclare avoir vendu aux chanoines de St. Astier tout le droit qu'il avait sur la ville de ce nom pour la somme de 1.000 sols, sous la réserve de pouvoir rentrer dans ce droit pour le même prix en y ajoutant un besan. Il y a une charte commençant par ces mots: « P. Dei gratiâ Petragoricensis episcopus. Universis præsentes litteras etc... » (Pierre de St. Astier ne devint évêque de Périgueux qu'en 1233 H.B.). (Lespinet. 78, p. 43).

1219. Charte par laquelle Archambaud II, comte de Périgord cède aux chanoines de St. Astier certain fonds qu'il destine à la sépulture des pauvres, et pour lequel il avait une contestation à soutenir contre les chanoines. « Archambaldus comes petragoricensis filius Helie Talairandi etc » (Lespine t. 78. p. 14)

1253. Accord entre Fergand seigneur d'Estissac agissant comme tuteur d'Hélie de Talleyrand, donzel, seigneur de Grignols d'une part, et l'abbé et chapître de St. Astier d'autre, au sujet de la terre de la Roche acquise de Pierre de Saissac chevalier et ses fils « Fergandus miles, dominus d'Estissac tutor Helie Taleyrandi... in dictâ terrâ de Rupe, hominibus et juribus ad dictam terram et homines spectantibus etc.. (Lespine t. 78. p. 81).

St. Astier. à ajouter: la charte délivrée à l'abbaye de St. Astier par Pierre III de St. Astier evêque de Périg. Elle est de 1249 (« Petrus Dei gratia Petragoricensis » episcopus, universis etc.) avec la traduction française. (Voy. Bull. archéol. t. 1. pages 208 et suiv.)

1276. Dès l'an 1276 le Comte de Périgord qui était souverain de ce pays vendit au chapitre les deux cinquièmes d'un péage qui lui appartenait et tout le droit qu'il avait sur quelques maisons ou jardins situés dans la ville de St Astier et dehors la ville, enun mot sur tout ce qui pouvait lui appartenir soit sur tout ce qui se pouvait vendre, par coutume d'effet et de droits dans leur ville ou environ, dans l'étendue de leurs anciennes limites plus bas désignées: Totam partem nostram pedagii videlicet duas partes totius in quinque partes dividendi ... et census et reditus et totum jus quod habemus in quibusdam domibus seu plegariis sitis in villa vestrâ sancti Asterii et quibusdam hortis sitis in villâ et circà villam eamdem et etiam omnia quæ nobis vel servientibus nostris obvenerunt seu obvenire quomodo consueverunt de cepis altilibus et aliis quibuscumque rebus seu juribus de mercati vestri et si qua alia jura vel possessiones vel alia quæcumque deberia nobis debentur de consuetudine vestre, vel jure, in dictâ villâ vestrâ vel circùm circà infra securitatem antiquam seu metas inferius designatas ipsius villæ vestræ — tous les droits, est il ajouté, nous reconnaissons tenir en fief de toute ancienneté de vous et de votre Eglise sous la reconnaissance d'une paire de gants à chaque mutation des comtes de P(érigord) et Abbés de votre église sans préjudice de la justice haute, basse et moyenne et les cens et autres droits que nous reconnaissons lui appartenir. Enfin les limites de la terre de St Astier que le Chapitre possédait sous cette sauvegarde et sur lequel il exerçait les droits seigneuriaux sont ainsi fixées: "securitas autem seu loc des villa vestra spatium hujus modi comprehendunt scilicet a fonte St Martini usque ad barriceram ferratam quæ est in viâ per quamitur ad capellam Ste Asterii, Item a dictâ barriceâ protenditur ad Bardam (village de Leybardie), et a Bardâ usque ad Graverias, et inde usque ad Crucem Petream, et protenditur ad fossatum dictum Colomb, et transit per fluvium Esla usque ad Pontet, et inde circuit ad mansum de Vernia (mas des Vergnes) et redit ad fontem superius nominatum." Telles sont les limites de cette seigneurie. On en conclut deux choses: la première que dès le XIIIe siècle ce corps ecclésiastique possédait de toute ancienneté cette seigneurie; la seconde que le comte de Périgord qui était alors souverain ayant vendu et transporté à titre incommutable et dans un temps où ce comté n'avait point encore été réuni à la Couronne, tout ce qu'il pouvait posséder au lieu de St Astier le Chapitre en était devenu propriétaire à titre égal de ce qu'il possédait avant et de son chef. Un des principaux attributs et caractères de sa seigneurie était le droit d'avoir exclusivement à

exclusivement à tous les autres des fourches patibulaires. Arnaud de St Astier qui possédait aux environs le fief de Crognac ayant tenté d'obtenir la permission d'établir de semblables poteaux dans la terre appartenant au chapitre, ce corps s'y opposa et par acte en forme de transaction passé entre lui et ledit Arnaud, il fut convenu que les fourches seraient par celui-ci enlevées sans qu'il put jamais en faire remettre d'autres. L'on fixa en même temps les limites de Crognac et il fut reconnu que ledit Arnaud n'avait aucun droit sur St Astier. (Il y avait trois fourches patibulaires: l'une au vieux chemin de Crognac, près de St Martin; la seconde au ruisseau de Colomp, près du Triangle, qui était le cimetière des pauvres; la troisième sur le chemin de la Massoulie, près du village de la Grange. — Cette justice, qui était commune entre le Chapitre et le Comte de Périgueux sous le nom de Pariage, fut partagée en 1314 avec le roi de France (Tr. des Ch. reg. 50. voy. de Gourg.))

Cette longue possession du chapitre fut cependant troublée 1° par les guerres des Anglais; la ville de St Astier éprouva plusieurs révolutions dans lesquelles le chapitre perdit la plupart de ses titres. 2° il fut fait une recherche en 1453 des titres dont jouissait le chapitre. Comme les titres étaient alors perdus il ne put représenter que son ancienne et actuelle possession. Il fut fait en conséquence une enquête par devant le lieutenant général de la sénéchaussée qui amena une sentence qui lui fit pleine et entière main levée de ladite Châtellenie de St Astier. Tous ces titres assurent de la manière la plus précise la propriété de ce chapitre. Cependant il paraît que le roi avait un bailli qui devait avoir été nommé par suite d'une confiscation. Ce baillage qui paraît avoir été précédemment aliéné en 1540 fut revendu en 1596 par les commissaires députés à ce propos d'un sieur de la Tarte mais on ne trouve rien dans le contrat de vente du 3 janvier ni dans l'acte de prise de possession du 13 mai suivant qui ait trait au possessions du chapitre. Au contraire il est exprimé bien simplement qu'il ne s'agit que du baillage de St Astier, terre et seigneurie de Tocane objet sur lequel ce corps n'a jamais

SHAM-Périgueux

jamais prétendu. Or le chapitre continua à jouir de ses droits dans leur entier. Son église essuya une révolution bien cruelle en 1652 pendant les guerres de la minorité de Louis XIV de la part des troupes du colonel Balthazar, mais ces pertes immenses dont elle fut long-temps à se rétablir n'apportèrent aucun changement à sa possession. L'on voit en effet qu'en 1670, dix huit ans après ces événements le chapitre fut obligé de présenter à M. Daguesseau intendant de Guyenne une requête à l'occasion d'une ordonnance que ce magistrat avait rendue pour obliger ceux qui tenaient des justices du Roi à les exercer au nom de Sa Majesté ce qui avait été mal à propos signifié au chapitre. Sur sa requête il fut rendu le 3 novembre audit an une nouvelle ordonnance qui le maintint dans tous ses droits. L'on trouve visées dans cette ordonnance des lettres de Henri II de 1554 qui reconnaissait le droit du chapitre, par rapport à la justice haute, moyenne et basse de St Astier et lui accordait le droit de tenir foire et marché dans ladite ville. Le 4 mai 1683 parcille ordonnance de Mr Faucon de ris intendant de la même province qui décharge le chapitre de l'assignation qui lui avait été donnée à la requête de Colophas receveur général de Guyenne etc ...

SHAP - Fonds Patrimoine

St Astier. 1284. En 1284 Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges fit excommunier par l'Abbé de St Astier (Hélie Porte) conservateur des privilèges les chanoines de St André de Bordeaux, de St Seurin, les abbés et religieux de Ste Croix et de la Sauve pour avoir protesté contre son droit de Primatie. (Bibl. Nat. Lespine t. 35) — Et tome XVII p. 58. Ex libro 4° miscellanorum Stephani Baluzii pagina 205. Visitatio etc. « Die vero veneris in vigilia Simonis et Judæ auditâ missâ apud sanctum Asterium venit dominus Petragoricas et intravit civitatem et receptus fuit processionaliter campanis pulsatis solemniter a capitulo absente episcopo ..... et post missam fuit in capitulo et denuntiavit excommunicationes dictas ab ipso contra decanum et capitulum burdegalense et fecit fieri copiam omnium privilegiorum suorum ..... » (voy. la suite de la note art. Champcevinel)

1340. Les troupes du roi d'Angleterre (Edouard III) commandées par Raymond de Montaut ou de Mussidan reprirent St Astier en 1840. Les anglais reconnurent alors les libertés, franchises et privilèges de la ville (Lespine t. XII, p. 27 et 28.

1351. Gérard de Fayolle, écuyer, ayant repris la ville de St Astier en 1351 et l'ayant remise entre les mains du Roi Arnaud d'Espagne seigneur de Mompont (de Montespan) sénéchal du Périgord, lui fit don au nom du Roi, de tout ce que le souverain possédait dans les Perdus et dans Mensignac, sauf le droit de ressort. Lespine t. XII

Les troupes du Roi d'Angleterre s'emparèrent de nouveau de St Astier. Lambert Bonifface écuyer reprit de nouveau cette ville qu'il remit au Roi, et Louis duc d'Anjou en récompense lui donna les biens de Guillaume d'Alraton chevalier rebelle (Arch. de Pau E 629. ann. 1366. 1369)

1378. Les Chateaux de St Astier et de Grignols étant devenus deux repaires des anglais d'où ils harcelaient sans cesse la ville de Périgueux et la Cité, le maréchal de Sancerre y vint avec un corps de troupes et s'en rendit maître (1)

1384. St Astier était une chatellenie dont dépendaient 18 paroisses: Anesse, Astaut, Beaurone, Chante-Geline, Chantérac, Douchapt, Douzillac, Eguillac, Mensignac, Montren, Saint-Apre, Saint Aquilin, Saint-Astier, Saint-Germain, Saint-Perdoux-de-Drone, Segonzac, Tocane, Issac? (Dict. de Gourgues)

(1) Roger et Archambaud de Barrière et Bos seigneur de Taure y donnèrent des preuves de leur valeur, mais leurs efforts furent sans succès. la ville fut prise par le Connetable. Sancerre) 1377. gbre

1348. Lettres d'Edouard III roi d'Angleterre à Elie de Pomiers par lesquelles il lui donne à vie les lieux appelés Maroeil, Bourzac, Razac, Crognac et Montances en Périgord (Lespine t. 78. p. 146.)
« Rex dilecto et fidelisuo Elie de Pomeriis salutem. Advertentes qualiter loca de Maroil, de Bursac, de Rasak, de Croynak et de Montanses, per industriam et obedientiam nostras redditta sunt etc....

1386. Le roi d'Angleterre, Charles VI donne une sauvegarde en faveur de l'Abbé de St Astier (Lespine 34).

1399 ou 1400. Lettres de Henri IV roi d'Angleterre par lesquelles il donne à vie à Golfier de St Astier chevalier et à Arnaud son fils la terre de St Astier avec ses appartenances jusqu'à la valeur de quinze marcs par an (Lespine p. 164).

1413. En 1413 Arnaud de Bourdeille, Sr du nom, fut fait lieutenant général des armées du Roi en cette province (de Périgord) qui était opprimée par les anglais. En 1420 il reprit St Astier sur les Anglais, tailla en pièces leurs troupes commandées par le comte de Grignols emporta sur eux les forts de Fénières et de Crognac et celui de la Roche St Christophe que nous appelons aujourd'hui St Astier. (vdy. sénéchaux de Périgord. Lapeyre).

1652. Pillage de St Astier. Lespine t. XII double pagination p. 18. 195 etc. Plusieurs pages dont je ne rapporte que le plus intéressant (HB).
« Pillage de St Astier en 1652. Par un acte » capitulaire fait le 1er juillet 1652 présidant » le Chapitre Mre Gabriel de Labaume de Fossac » abbé de St Astier on apprend que pendant » les mouvements de Guienne, l'église de St Astier » a été tellement ruinée et désolée qu'elle a été » despoliée de tous ses ornemens et vases sacrés » comme calices, chapes, croix d'argent, burettes et autre argenterie de grand prix qui » était dans la sacristie d'icelle et même des » reliques des saints et d'une épine qui avoit » servi d'instrument à la Passion de nre Sgr » enchassée dans une pyramide de cristal » la pyramide dans une chasse d'argent » massif et les titres et documents d'icelle pris » et enlevés, les portes du trésor enfoncées[1] » plusieurs endroits la grande porte d'icelle » brisée quelques autels et principalement » celui de St Roc élevé à l'entrée de ladite » église abattu, les confessionaux et chaire du prédicateur brulés, les portes par terre, le degré » du clocher et l'horloge rompu le benitier (?) de » cuivre qui étoit dans le chœur de ladite

(1) enfoncées les murailles d'icelluy et de ladite église percées en plusieurs

» église enlevé, plusieurs meurtres commis dans
» icelle, les maisons dud. sgr abbé et des autres
» bénéficiers, de lad. église pillées celle du syn-
» dic du chap. et de celle de St Jean et de Mre
» Gui chanoine brûlées avec celles de plu-
» sieurs habitans dans lesquelles maisons ledit
» syndic avoit plusieurs titres appartenant aud
» chapitre. Généralement la ville mise à sac et
» au pillage le 27e du mois de mai dernier (1652)
» par le sieur de Balthazar (huthérien) et ses
» troupes composées de plus de trois mille
» hommes tant de pied que de cheval parmi
» lesquels étoient plusieurs habitans de Péri-
» gueux et du parlage tous en armes et assis-
» tans aux dites violences, le chapitre nom-
» me un député pour se pourvoir devant l'E-
» vêque afin de faire lever l'interdiction
» de l'église jettée par meurtre et faire faire
» le procès-verbal. » (Suit le procès verbal qui
donne de nouveaux détails dont j'ai rap-
porté le principal). Le procès verbal est du 9 juillet 1652.

Mr Audierne cite un document qui lui fut com-
muniqué par M. Lapeyre. Nous allons le rapporter.
« La ville fut prise le 27 mai 1652 et le 8 juillet
» de la même année MM. de Jay lieutenant
» et Montozon, premier avocat du Roi dres-
» sèrent un procès-verbal pour constater l'état
» de l'église, des maisons particulières et des ha-
» bitations des chanoines etc. . . .
» Avons vu dans la sacristie cinq coffres rom-
» pus, les serrures et lappes enlevées, et nous
» a été dit qu'on fermait dans lesdits coffres
» beaucoup d'ornemens pour célébrer la sainte
» messe comme aubes, chapes et deux gran-
» des dalmatiques en broderie d'or, d'argent et de
» soie en figures de léopards rayés rouges et
» blanches etc. . . les saintes reliques de St Astier
» savoir le chef et le bras enchassés en argent
» ensemble, une épine de la couronne de Notre
» Seigneur J.C. qui était enchassée dans un
» crystal garni d'un piédestal et la couver-
» ture d'argent ou étaient en graveures les
» armes de la maison de Talleyrand ensemble
» un vieux missel ayant sa couverture d'ar-
» gent, dorés dedans et dehors enrichie de
» plusieurs figures de la mort et passion de
» Notre Seigneur J.C., une croix d'argent doré,
» emaillés, enrichie de pierreries, et aux quatre
» cours des reliques, entre autres du bois de
» la sainte Croix, une double croix d'argent
» doré, enrichie de plusieurs saintes reliques
» et pierreries, une épine de la couronne
» de Notre Seigneur, étant dans une pyramide
» d'argent, avec un piédestal le tout doré,

SHAP Limoges Patrimoine

»et au piédestal il y a un écusson dans lequel étaient
»les armes de feu seigneur cardinal de Taley-
»rand, et au dessous il y avait un écrit au cn
»en lettres gothiques etc.. (rien de plus dans la note).

Il est probable qu'il n'y avait qu'une seule épine de N.S. et que l'inventaire ne fait que répéter ce qu'il a dit plus haut. L'acte capitulaire mentionnant les objets enlevés aurait signalé cette 2e épine de N.S.

(t. 54 Arch. Hist.) Le chapitre présenta une requête devant l'évêque le 6e juillet 1652 par devant Bernard de Jay conseiller du Roi au siège de Périgueux. L'intendant Général était M. Duchêne le procès verbal contient que le 8 avril les sieurs de Chambaret et de Sorrit capitaines dans le régiment du sieur de Sauvebœuf furent dans la ville de St. Astier et se saisirent des maisons jusqu'à ce que le sieur Dubesset avec beaucoup de cavalerie et d'infanterie vint et y resta l'espace de trois semaines et s'étant retiré il laissa le sieur de la Richardière et le sieur du Lorier avec 50 ou 60 cavaliers et une trentaine de fantassins... les habitans furent obligés de se retirer dans les environs. C'est alors que le sieur Balthazar y vint et fit les dégats qui sont écrits ci-dessus. (Ce procès verbal fut fait le 9 juillet 1652).

Ste épine. Relativement à la sainte Epine on lit dans l'abrégé de la vie de mademoiselle Suzanne-Henriette de Foix de Candalle etc.
»Passant un jour devant une église dont la
»porte se trouva ouverte elle descendit de ca-
»rosse et y entra pour adorer le Très Saint Sa-
»crement... Lorsqu'elle y fut entrée le Curé qui
»en fut averti, et qu'elle ne connaissait pas
»courut d'abord pour l'y recevoir et lui de-
»mander si elle ne serait pas bien aise de
»voir une des épines de la couronne de No-
»tre Seigneur qu'il gardait dans son église et
»qui attirait la vénération et les vœux de tout
»le peuple des environs. Elle avait trop de piété
»pour n'être pas ravie de voir une si belle et si
»sainte relique; elle la regarda avec respect
»et vénération; mais qu'elle fut sa surprise
»et son indignation lorsqu'elle s'aperçut qu'elle
»était misérablement enchassée dans un vieux
»reliquaire d'étain, que le temps et la négli-
»gence avait rendu si noir qu'elle eut de la
»peine à croire qu'il ne fût pas de plomb.
»Cela la toucha vivement et d'une manière
»qui parut à tout le monde et surtout au Curé
»qui se repentait de lui avoir montré un re-
»liquaire dont la malpropreté pouvait retom-
»ber sur lui. Elle ne pouvait penser à l'indi-

»gnité avec laquelle on tenait un si précieux dépot
» sans en être attendrie: le soir de sa quelle fut de
»retour chez elle son premier soin fut de dessi-
» ner elle-même un reliquaire et dès le lendemain
» matin elle envoia un exprès à Bourdeaux
» pour en faire faire un d'argent sur le modelle
» qu'elle envoia. Son idée fut suivie comme elle
» l'avait ordonné et promptement executée.
» Dès qu'elle l'eut reçu, elle l'envoia à cette pa-
» roisse éloignée de quatre ou cinq lieues de
» Monpont.» (Ceci se passait à la fin du XVII^e siècle ou au commencement du XVIII^e)

— 1479. Mss. Sépine f. 46^v.) Don fait par le roi Louis XI à Jean de Brosse comte de Penthièvre et à Nicolle de Bretagne sa femme du baillage de St Astier, de St Sour etc. Il est dit que Louis XI avait cédé à Isabeau de Bouloghe dame d'Orval le revenu du baillage de St Astier et autres terres pour la somme de 15.000 livres tournois que le comte de Penthièvre et sa femme devaient à la dame d'Orval, que le Roi pouvait au bout de six ans le recouvrer les terres moyennant la même somme ce qui fut exécuté le 30 janvier 1479.

-1365. Le Cardinal Talleyrand dans son testament de 1365 légua à l'église de St Astier cent florins d'or dont les revenus devaient être employés à célébrer un service anniversaire pour le repos de son âme.

N.B. — 1652. Prise de St Astier. Chroniqueur 1856. p. 44 à 53 —

1. Aacius ou Aa... 1213.
2. Geoffroi de Vern. 1144. ...
3. Hélie de Mareuil 1178. 1188
4. Hier de Périgueux. 1245. 1258.
5. Geoffroi 1262. 1278. ...
6. Hélie Porte 1280. 1292
7. Pierre ... 1295
Seydet met Asterius frère de Taley-rand comte de Périgord. 1304.
8. Archambaud de Taleyrand. 1305
9. Fortanier de St Astier. 1331. 1343
10. Hélie, Cardinal de Taleyrand. (à tort suivant plusieurs) 1343. 1364.
11. Bernard Audour. 1364. 1379
12. Guillaume, cardin. de St Ange. 1379.
13. Pierre des Mortiers. ... 1382.
14. Jean de Léon. ... 1394
15. Guillaume Ségéboul. 1390. 1418
16. Hugues de Castelpers. 1422. ...
17. Jean Reynier. ... 1471

Le chroniqueur donne tous les détails de la prise de St Astier.

Il y avait parmi les chanoines de cette époque (1652) un chanoine nommé C. Brugère.

Tout ce qui regarde la paroisse de St Astier a besoin d'être retouché.

Le procès verbal doit être reproduit en son entier. — Coulouniex 1886.

M. Brugière curé

— 1580. Commission donnée en 1580 par le seigneur maréchal de Biron aux Srs de Puyferrat et de Chillaud Desfieux de tenir 60 hommes de guerre dans la ville de St Astier pour la conservation des habitans de la ville de Périgueux et officiers du roy s'y estant retirés après la prinze de ladite ville par les huguenots (voir le document au Chroniqueur 1856. p. 121 et suiv.

SHAP Lorge Patrimoine

Maires de St Astier.

Poulard Pierre . 1808
Saporte . . 1814
Faucherie de Valbrune 1817
Nogué Léonard 1822
Gadaud Gérôme méd. 1831
Albin . . 1837
Saforêt Antoine . 1837.
Albin . . . 1837.
Baldou (Bardou ?) 1841
Albin . . . 1848.
Gadaud . . . 1850.
Maréchal . . . 1866.
Mauriac . . . 1871.
Maréchal (Alexis) 1874

Mission fondée en 1748 par Mr le Curé Champagnac supprimée par la Révolution, restituée à la Fabrique par décret du 18 Nivose an XII.
Familles notables: Dupont à Puyferrat; Maréchal idem; de Valbrune à Sabatut; Gadaud à Crognac; Choury à Jeyrat; Parade; Albin; Moisson; Nogué; Boisseuil; Dauriac.
- Marchés: les Jeudis.
Foires: le jeudi qui précède le jeudi gras; jeudi de l'Octave de la Fête-Dieu; jeudi après le 15 aout; jeudi après le 21 octobre.
- Familles anciennes: d'Alonis; de Belcier; de Tampane; d'Escalha de Magurzat et d'Escalha de Beauretour; Charrière.
- Plusieurs usines à chaux de grande réputation.
- Superstitions: Quand on a vu un champignon il ne grossit plus (On le dit aussi ailleurs).

Epoque révolutionnaire. Françoise de Beauretour d'une famille noble, agée de 66 ans, née à St Astier et domiciliée à Bordeaux, contribua pendant 14 mois avec onze autres femmes pieuses et un simple porteur d'eau à soustraire à la persécution des prêtres dont elle suivait les exercices de piété. « La Commission militaire de Bordeaux considérant que Pause (porteur d'eau) et les onze femmes Beauretour, Blutel, Dubert, Journe, ont pendant 14 mois recélé ce prêtre réfractaire, qu'elles ont avoué à l'audience partager ses sentiments et qu'elles ont refusé d'indiquer l'asile des conspirateurs (c.à.d. les prêtres cachés) qu'elles ont cependant déclaré connaître, ordonne d'après les lois du 23 ventose (1794) et du 27 mars (1794) qu'elles subiront la peine de mort. Lacombe président etc... »
- Dauriac chanoine de St Astier déporté en 1794 mort à Blaye
- Bonhore Elie chanoine de St Astier, 32 ans, déporté en 1794. Survécut.

Sceaux du chapitre de St Astier: XVII's. Voy. la Sigillographie p. 219.
Sceau du chap. de St Astier (écartelé) uni aux armes de la Beaume de Forsac (1655-1713) Id. p. 219.
Sceau. 1260. Geoffroy abbé de St Astier. id. p. 265.
Sceau. 1280. Hélie de la Porte abbé de St Astier. p. 265.

Share Point Partage

Vicaires. (Arch. de la Dord. L 930. N° 19. Aujourd'huy 4e jour complémentaire l'an 3e de la Rép. fr. est comparu à la municipalité Jean Petit prêtre, habitant de la présente commune, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère du culte catholique apostolique et romain dans l'étendue de cette commune etc etc.

N°56. Petit et Simon Vicaires de St Astier prêtent le serment de haine à la royauté et attachement à la republique. 15 germinal an IV.

— Arch. de la Dord. L 930. N° 340. 8 brumaire an IV. (A la marge) Signes de fanatisme et de superstition.

" Led. commissaire requiert led. adm. de prendre
" toutes les mesures que la loi prescrit pour
" que les signes du fanatisme et de la superstition disparoissent et fassent place aux emblême de la liberté il déclare en outre qu'il
" a vu avec étonnement que des croix sont replantées et se perpetuent dans ce canton que
" des maisons sur lesquelles on ne devoit voir
" flotter que les couleurs nationales, n'ont
" pour la plupart d'autre signe qu'une croix
" à leur porte, ce qui contraste tout à fait
" aux principes de la Republique sur quoi
" led. adm. arrête que chaque agent municipal dans sa commune respective avertira
" ceux sur les fonds et maisons desquels se
" trouvent de tels signes d'avoir à les enlever
" dans trois fois vingt quatre heures et faute
" par eux de se conformer au présent arrêté
" et à l'avertissement qui leur en sera fait,
" il y sera procédé à leurs dépends."

—"Ce jourd'hui 22 fructidor 3e année la municipalité (de St Astier) en conformité de la loi du
" 6 fructidor présent mois qui ordonne que toute assemblée connue sous le nom de club ou
" de société populaire est dissoute, que le salles ou se tiennent lesdites assemblées seront
" fermées sur le champ, les clefs, les régistres,
" les papiers seront déposés dans le secrétariat
" des maisons communes et transportés dans
" le cœur de l'église du cidevant chapître où
" la société tenoit ses assemblées, et fait porter
" à la maison commune les registres papiers et
" cachet de la société qui ont été mis dans
" un sac usé et ensuitte celle du cachet de
" la municipalité et ensuitte déposé au secretariat."

— N° 19. Séance du 23 pluviose an IV. Présidence d'Albin. L'administration municipale constatant qu'on n'a pu célébrer la fête de l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français et qu'il ne s'y était rendu que peu de monde à cause du mauvais temps et du débordement des eaux, décide que les fonctionnaires publics et les citoyens du canton seront de nouveau convoqués pour célébrer cette fête.

N° 155. 3 floréal an IV. Prescriptions en 7 articles pour la fête de la jeunesse autour de l'arbre de la liberté. – Art. 1er Il sera élevé un hautel de la patrie au coin de la maison du citoyen Pauliac etc... ; Art. VI Un enfant représentant la jeunesse montera sur l'hautel et fera un discours très court sur le devoir de la jeunesse...
– N° 158. 18 floréal an IV. Fête des époux renvoyée au 10 prairial prochain. dispositions.
– 23 messidor an IV. Le commissaire du directoire exécutif prescrit une enquête contre certains citoyens (Dauriac, Regmondie et Ranouil) qui se sont mis en possession sans aucun titre et jouissent les maisons presbitérales d'Ansac, Beaulieu et Sequillac.
– 30 vendémiaire an IV. N° 335. Cérémonie funèbre en mémoire de la mort du général Hoche. L'administration n'a pas vu sans douleur que non seulement la majeure partie des habitants de St Astier en affectant de fermer portes et fenêtres n'ont point daigné paroître à la cérémonie, mais qu'aucun des principaux habitants de la commune n'y même pas un des cidevants administrateurs ne s'y sont présentés n'y y ont donné l'exemple qu'on auroit dû attendre de leur part en pareil cas etc etc.
– N° 417. 17 prairial an VI. Arrêté prohibant les bals et autres rassemblements ouverts au public les fêtes et dimanche de l'ancien calendrier. Curieux Considérant.
– Arrêté du 6 thermidor an XI. prescrivant dans le canton des visites domiciliaires. N° 425.. les familles sont nommées. N° 425. 427.

St Astier. Mission fondée en 1748 par M. le Curé Champagnac supprimée par la Révolution, restituée à la Fabrique par décret du 18 nivose an XII. – Confrérie du S. Cœur – Société de secours mutuels.
5 cafés à billards, une vingtaine de cabarets

SHAP - Fonds Patrimoine

(Curés de St Astier. refait ces deux lignes)
Angelaud vic. nerp.

Curés de St Astier:
Bernard curé . . . 1615.
Reymondie c. . . 1638. 39.
Angelaud vic. perp. 1638. 49.
Lavandier chan. curé. 1649. 77.
Chiniac chan. vic. p. 1677. 93.
Courtois c. . . . 1693. 1703.
Delescome. Curé . . 1703. 1705.
Chaury curé (?) . . 1709.
Mastrenchard. c. 1710. 39.
Comte curé 1740
Champagnac. c. 1741. 60

Dussol curé, chan. 1761
Leynier curé. 1761. 73.
Espinasse (curé)
Boyssat curé. 1773. 1792.
Duveaulx (curé 1792. 93.)
Decauriac ass. chan. 96. 1801
Banhore curé. 1802. 1823
Marnyhac. c. 1823. 1824
Dutard Lafaye. 1824. 1852.
Lanoëlle . 1852. 1867
Manière chan. hre 1867. 90

Vicaires de St Astier:
Dumond. 1677. 1681.
Desfarges. 1674. 1680.
Delpuech. 1684.
Amagat. 1686
Fauret. 1687. 1693.
Varenne. 1693. 94.
Brugère. 1696.
Dubeil. 1703.
Chauney. 1704. 1706.
Chouri. 1706
Mastrenchard. 1707. 1710.
Delas. 1729. 1730.
Laporte. 1737.
Fombonne. 1732.
Mazeau. 1733.
Banaston 1737. 43.
Grosserias. 1743. 47.
Leynies. 1756. 61.
Dujarric. 1773.

Boudon. 1803
E. Chaminade. 1804. 1820.
Blois. 1839
A.M. Neuilhier. 1842
Chaumette. 1852.
Contresty 1859.
Fournier. 1859.
Delmas 1860
Cros. 1860
Laporte. 1861
Durand. 1861
Bardy. .
Albouy. .
Pompidou. .
Brethenoux. 1875. 79
Crouzet. 1879. 83.
Segonzac. 1883. 84
Masson. 1884. 90
Lacoste. 1890.

(St Astier). clergé, parchemin communiqué de Mr de Bellussière.
» Aujourdhuy dernier janvier mil sept cent quinze Le
» Roy estant a Paris, desirant en faveur du St Comte
» de Riberac gratifier et honorablement traicter Mre
» francoys Lucet pbre chanoine en l'eglise collégiale
» de Riberac Nre Dame, de Riberac au diocese de
» Périgueux. Sa Mté luy a accordé et faict don de
» l'abbaye, seculiere et collégiale de St Astier dud.
» diocese de Périgueux, vacante par la resignation et
» demission que Mre Arnauld Rauzan dernier titul.
» luy a faicte et paisible possesseur d'icelle en a faicte
» en mains de Sad. Mté laquelle ma commandé
» en expedier aud. Lucet toutes les necessaires
» Cart en Cour de Rome, quailleurs en vertu du pnt
» brevet quelle a voulu signer de sa main et
» Icelluy faict contresigner par moy son Con er
» et secretaire destat. Louis .. Lomenie ... »
»

SHAP Fonds Patrimoine

St Astier. Diplôme ou charte de Robert roi de France. Fondation de l'Abbaye de St Astier. 1013.
Cette charte a été traduite en latin par le Chanoine Seydet, je l'ai copiée dans la collection Lépine à Paris, Mr Giraudin, professeur d'histoire au Grand séminaire de Périgueux a bien voulu m'en faire la traduction française.

On sait que par le précepte du divin Prophète il doit être ordonné par les Evêques qu'une portion des biens abandonnés par les contempteurs du siècle soit par les mains des pauvres apportée dans le trésor des cieux, serve suivant les besoins des temps, à racheter les coupables et enfin, depuis les enseignements du docteur des nations que (sur ces biens) ceux qui servent à l'autel participent aux biens donnés à l'Eglise. — Par ces moyens, s'est développée la sainte Eglise à ce point que celle qui à l'origine était obligée de faire célébrer les cérémonies du culte à la dérobée et dans les catacombes des martyrs, aujourd'hui, aux applaudissements de tous, après avoir fait élever ses basiliques, déploie ses cérémonies sacrées, se réjouit de voir ses enfants marcher sans relâche à la suite du Christ et monter vers le Ciel après avoir remporté la victoire sur l'ennemi. Elle conserve, avec la vénération dont ils sont dignes, les restes de ces vainqueurs, elle les entoure d'aromates, et par la vertu du Christ ils opèrent des miracles, et cette opération miraculeuse prouve jusqu'à l'évidence la véracité de cette parole de Dieu « Je suis le Dieu des vivants et non des morts. » Elle nous montre aussi qu'ils sont maintenant plus pleins de vie que quand ils étaient revêtus de chair. A leurs tombeaux les aveugles voient, les démoniaques sont délivrés, les infirmes sont guéris, les boiteux redressés et même quelques uns ont ressuscité des morts. — A la vue de ces miracles les sectateurs du monde déposent la vanité du siècle, ont enrichi les églises de leurs biens et venant humblement dans les temples sacrés implorent les suffrages des saints, persuadés qu'ils vivent avec Dieu pour l'éternité. Quelquefois même on a vu des hommes dédaignant la couronne élever avec une munificence royale des monastères où ceux qui se donnent à la vie religieuse en brassant une (vie apostolique) forme de vie apostolique, méprisant les faux biens du siècle, marchent dans la voie des conseils divins et font retentir les louanges de Dieu.

A ces causes, Moi Raoul par la grâce de Dieu évêque, de l'autorité du notre saint Père le Pape Benoît et de Monseigneur Seguin archevêque de Bordeaux l'église mère, d'un consentement unanime avec mes parents Grimoard et Raimond, des Evêques Grimoard et Hilon et leurs frères Aymeric, Arnald et Gerald et leur parent Hélie avec le vigilier Gauzfroid et ses fils nés ou à naître, nous statuons, pour être tenu fermement et à perpétuité, que la chanoinie des Sts Apôtres Pierre et Paul et de St Astier, demeure dans l'état où d'après nos ordonnances elle se trouve au vu et au su de plusieurs, avec ses

SHAP - Fonds Pommiès

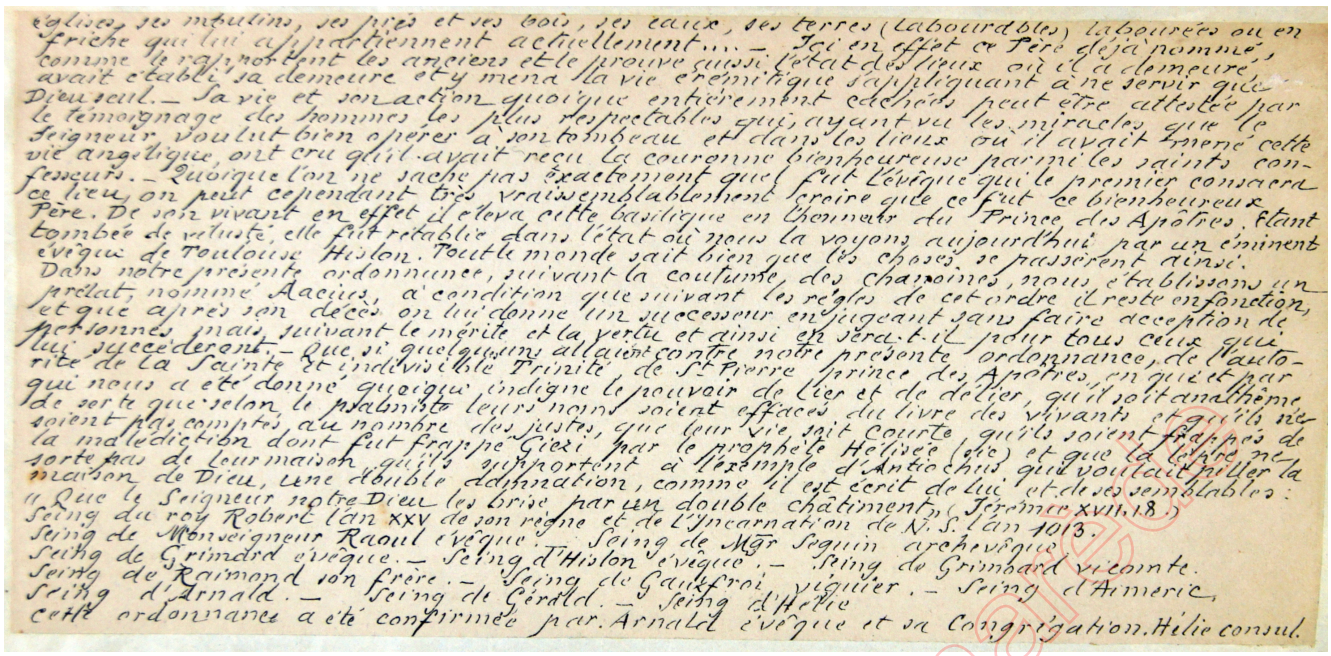

églises, ses moulins, ses prés et ses bois, ses eaux, ses terres (labourables) labourées ou en friche qui lui appartiennent actuellement... — Ici en effet ce Père déjà nommé, comme le rapportent les anciens et le prouve aussi l'état des lieux où il a demeuré, avait établi sa demeure et y mena la vie érémitique s'appliquant à ne servir que Dieu seul. — Sa vie et son action quoique entièrement cachées peut être attestée par le témoignage des hommes les plus respectables qui, ayant vu les miracles que le Seigneur voulut bien opérer à son tombeau et dans les lieux où il avait mené cette vie angélique, ont cru qu'il avait reçu la couronne bienheureuse parmi les saints confesseurs. — Quoique l'on ne sache pas exactement quel fut l'évêque qui le premier consacra ce lieu, on peut cependant très vraisemblablement croire que ce fut le bienheureux Père. De son vivant en effet il éleva cette basilique en l'honneur du Prince des Apôtres. Etant tombée de vétusté, elle fut rétablie dans l'état où nous la voyons aujourd'hui par un éminent évêque de Toulouse Hislon. Tout le monde sait bien que les choses se passèrent ainsi.
Dans notre présente ordonnance, suivant la coutume, des chanoines, nous établissons un prélat, nommé Aacius, à condition que suivant les règles de cet ordre il reste en fonction, et que après son décès on lui donne un successeur en jugeant sans faire acception de personnes mais suivant le mérite et la vertu et ainsi en sera-t-il pour tous ceux qui lui succéderont. — Que, si quelqu'un allait contre notre présente ordonnance, de l'autorité de la Sainte et indivisible Trinité de St Pierre Prince des Apôtres, en qui et par qui nous a été donné quoique indigne le pouvoir de lier et de délier, qu'il soit anathème de sorte que selon le psalmiste leurs noms soient effacés du livre des vivants et qu'ils ne soient pas comptés au nombre des justes, que leur vie soit courte qu'ils soient frappés de la malédiction dont fut frappé Giezi par le prophète Helisée (sic) et que la lèpre ne sorte pas de leur maison qu'ils supportent à l'exemple d'Antiochus qui voulait piller la maison de Dieu, une double damnation, comme il est écrit de lui et de ses semblables :
« Que le Seigneur notre Dieu les brise par un double châtiment. » (Jérémie XVII. 18.)
Seing du roy Robert l'an XXV de son règne et de l'incarnation de N. S. l'an 1013.
Seing de Monseigneur Raoul évêque. — Seing de Mgr Séguin archevêque.
Seing de Grimard évêque. — Seing d'Hislon évêque. — Seing de Grimbard vicomte.
Seing de Raimond son frère. — Seing de Gaultfroi vignier. — Seing d'Amelric.
Seing d'Arnald. — Seing de Gérald. — Seing d'Hélie
cette ordonnance a été confirmée par Arnald évêque et sa Congrégation. Hélie consul.

SHAP - Fonds Pommarède

St Astier. Extrait des Registres par M. Villepelet, archiviste.
1. Liasse de 7 cahiers. 1638. 1668. Registres des Baptêmes mariages et mortuaires de l'église collégiale et paroissiale de St Astier.
Baptême de Pierre Nevard fils n. et l. de Me Etienne Nevard praticien et d'Isabeau Sameilhe conjoints.
– Léonarde Garreau fille de Me Etienne Garreau notaire royal et de Marguerite Tournier.
– Jean Pol fils lég. de Thomas Pol maître cuisinier demeurant au château du Puy St Astier et de Jeanne Haigne ; parrain Jean d'Alogny et marraine Charlotte de Laporte dame du Puy St Astier.
– Pascal Rogue marchand de la ville capitale de St Astier et d'Anne Simonnet (1639)
– Philippe Charrières, fille n. et l. de Henry de Charrières écuyer sieur du Bastit et de Gabrielle Flamen damoiselle.
– Guy Chigniac fils n. et l. de Me Elie Chigniac avocat en la Cour de parlement de Bordeaux et d'Honorée Noël damoiselle.
– Pierre Noalys fils lég. d'Elie Noalis sieur de Marne, bourgeois et habitant de la ville de Périgueux et de Gabrielle de Charrières damoiselle.
Catherine de Laporte fille de Jean de Laporte écuyer sieur de Lavaure et de Jeanne Albert damoiselle de Lavaure.
Charles-Joseph de Laporte fils n. et l. de Raymond de Laporte, écuyer sieur de Puyferrat et de demoiselle Isabeau de Grimoard.
Pierre Ribotte fils n. et l. de Me Marie Ribotte sergent royal et capitaine prévôt de la présente juridiction et de Françoise Tamarelle, de la présente ville (1663).
Deux sœurs jumelles filles lég. de Me Jean Cassagnol précepteur du lieu de St Astier et de Jeanne Nougaret. 1663.
Louise Compagnon fille n. et l. de Denis Compagnon maître de la Jesalette et de Marie Compagnon. 1664.
Raymond de Laporte fils n. et l. de Messire Jean de Laporte écuyer sieur de Lajarte et de Bernique Chamineau damoiselle.
Mariage de M. Pierre Garreau notaire royal avec Marguerite Lavandier.
Décès de François Belcier fils de M. du Verdier qui a été enseveli dans la chapelle de St Jean. 1665.
François Brouillaud qui a été enseveli au cimetière des pauvres ; a sonné la petite cloche et ont assisté à son service Me Elie Desfarges prébendier et Jean Durieu chériste a qui est 17 s 6 d pour l'enterrement et la messe, chescun 3 s ; les luminaires 12 s, le porte-croix 1 s 6 d ; monte tout à 36 sols sans comprendre les marguilliers. » 1665.
Jacques Fargeot décédé au prieuré de Boisset paroisse de St Aquilin qui a été enterré dans le cimetière de l'Eglise.
Jean de Larergne, écuyer, sieur de Carsac, décédé au bourg de St Germain et qui a été enseveli au cimetière de l'église.

Alain de Belcier, écuyer sieur du Verdier décédé à la noble maison du Verdier, a été sonné toutes les cloches à deuil avec la musique et a été enseveli dans la chapelle de ses défunts parents. 1666.

Messire Charles Dalogny sieur de Laurière qui a été enseveli dans l'église. 1668.

- 1671. 1684. Baptêmes de : François Gasquet fils naturel et légitime de Pierre Gasquet practicien et de Peyronne de Monginat conjoints habitants de la ville de Périgueux.

Pierre Marachet fils nat. et l. de Me Jean Marachet musicien et joueur de serpent en l'église et de Peyronne Vidal. 1671.

Peyronne Gasquet fille n. et l. de Me Adrien Gasquet sergent et prévôt ordinaire de la juridiction du présent lieu et d'Antoinette de Fontas. 1672.

Jean de Belcier fils n. et l. de Charles de Belcier, chevalier seigneur, et de Marianne de Vignol dame de Belcier, habitant au Verdier.

Louis Descalà fils n. et l. de Jean Descalà sieur du Migard et de Marguerite Brun demoiselle.

Gabrielle Faure fille n. et l. de Antoine Faure, musicien et joueur de serpent en l'église et de Gabrielle La Rive. 1670.

Pierre de Lafon sieur de Chatmuneuf demeurant dans la ville de Grignols, avec damoiselle Catherine de Charrière, demeurant au lieu des Roches. 1671.

Me Jean Delerier notaire royal du bourg de St. Germain du Salembre avec Françoise Lavandier de Périgueux.

Elie Daix sieur de Fontaynac de la paroisse de Brassac avec Jeanne de Belcier damoiselle dans la chapelle du Verdier.

Jean Charpentier sieur de Laborie au bourg de St. Martin de Campagnac avec Isabeau de Belcier, damoiselle de Villaret, de la paroisse.

Messire Jean de Charrières écuyer sieur de Sensenac habitant du village des Roches avec Marie Faure damoiselle du lieu d'Eyxideuil. 1678.

M. Me Pierre Ducluzel sieur de la Bereychie, bourgeois de la ville de Périgueux avec Marthe Sabastide damoiselle de Chosne. 1680.

Décès de Adrien de Belcier écuyer seigneur du Verdier qui a été enseveli dans le cimetière.

Jeanne Garreau fille de Me Jean Garreau notaire royal et contrôleur du Roi et de feue Antoinette Delestre.

Peyronne Nicoulaud, damoiselle femme de Bernard de Lataupane, écuyer sieur de Brousset, laquelle a été ensevelie dans le chœur de l'église. 1677.

Louise Beau femme de Me Martial Réveillas procureur postulant et notaire de la juridiction.

Jeanne Durieu fille de Jean Durieu sous-maître de la psallette de l'église collégiale et de Charlotte Dalesme. 1678.

Me Bernard Garreau lieutenant de la juridiction secrétaire de MM. du chapitre et notaire royal. 1681.

1686. 1698. Baptêmes de : Charlotte de Brie fille n. et l. de Messire François de Brie, écuyer sieur de la Guinardie et de Marguerite Bonis demoiselle de la Guinardie.
Claude Saporte fils n. et l. de Claude Saporte écuyer sieur de Sajarlé et de Lucrèce de Bachorrelie demoiselle. 1689.
- Anne Faure fille n. et l. de M.re Etienne Faure sieur de Sagrave et de Jeanne Dumas, damoiselle, bourgeois et habitants de la ville et cité de Périgueux.
- Marguerite Nivard fille n. et l. d'Eymeric Nivard sieur de Laborie, maître chirurgien et de Léonarde Garreau.
- M.e Jean Bonhomme choriste.
Decès de Monsieur M.e Martial Dupeyrat curé de S.t Rémy de Montpon décédé dans la maison du Basti
- M.e Antoine Tartus procureur postulant en la 1686.
juridiction. 1687.
- M.r M.e Jean Fabre sieur de la Redonnie, bourgeois de la ville de Périgueux qui a été enseveli dans l'église 1689.
D. Gabrielle de Chatrières demoiselle du Basti qui a été ensevelie dans le cimetière de l'église lieu appelé la chapelle de Sorsenac. 1693.
- Jacques Dafoyny écuyer sieur de Seyssac, décédé dans le Château de Crognac
- Messire Claude Dafoyny écuyer seigneur du Puy S.t Astier décédé au Ch.au de la Rolfie, paroisse de la Cité de Périgueux. 1693.
- 1720. 1729. Baptêmes de Jeanne Marachet, fille n. et l. de M.e Guillaume Marrachet lieutenant de la juridiction et de Marguerite Garreau damoiselle. 1707.
- Pierre Reynaud fils n. et l. de M.e Robert Reynaud notaire royal et secrétaire du Chapitre et de Catherine de Sanglade.
- Jeanne Desfarges, damoiselle, fille nat. et légitime de Messire Antoine Desfarges chevalier seigneur Des Farges et Labalut, ancien Capitaine dans le régiment d'infanterie de la Reine et de Jeanne du Saillant dame Desfarges.
- Etienne Devard, écuyer, sieur de la Graverie de la paroisse de Nanteuil de Bourzac avec Marguerite de Belcier demoiselle de la Veyssière du Verdier. 1709.
- Pierre Chasteau sieur de Bellegarde de la paroisse de Bruc avec Catherine de Brie, damoiselle.
- Pierre Durieu écuyer, sieur de Siorac de la paroisse de Villamblard, avec Marie de Gentil damoiselle de Bourroy, habitant le Château de Crognac.
- Messire Jean de Leymarie, écuyer sieur de Laroche avec Anne de Brie, damoiselle du village de Bonnaval. 1715.
- Décès de Tzabeau Benoit fils d'Antoine Benoit, écuyer sieur de Lespinasse et de Catherine de Chérrières damoiselle sa femme. 1707.
... de Chabaud fille de Messire Claude de Chabaud écuyer seigneur de Richemond, et de Marguerite de Chabaud décédée au lieu noble de Terrières. 1707.

Messire Raymond de Chiniac chanoine, qui a été enseveli dans les tombeaux de MM. du chapitre. 1707.

– 1730-1740. Bapt. de Claire Garreau etc.

Gabriel de Noalis fils n. et l. de François de Noalis écuyer sieur de Lavallade et de Rose de Sarlandie, au lieu du Roc.

Mariages de: Me Jean Mazeau notaire royal du village du Roudier avec Anne Parade demoiselle des faubourgs de la ville.

Messire Hector Joseph de Lafeuillade chevalier seigneur dud. lieu, les Chambons, les Vergnes et autres lieux, habitant de la paroisse de Brignac en Bas-Limousin, avec demoiselle Bertrande-Rose Deval, de la ville de St Astier.

Dominique Faure sieur d'Excideuil avec demoiselle Jeanne Dalmet.

Décès de Jean Moysson sieur de Savaure, bourgeois de la ville de Périgueux.

1741-1760. Baptêmes de: Alexis de Benoît écuyer sieur de Manout et de Jeanne de Brie, du village des Roches.

Adrien Faure, fils n. et l. de Messire Dominique Faure écuyer sieur d'Excideuil et de dame Jeanne Dalmet des Farges.

André Gabriel Dallogny, fils lég. de Haut et Puissant Seigneur Messire Thomas marquis d'Allogny baron de St Pardoux-la-Rivière, de Château-Gaillard, seigneur du Puy-St Astier, la Rolphie, Villards et autres places et de haute et puissante dame marie-Henriette Le Berthon marquise Dallogny. 1745. — Jean Dalmet des Farges fils lég. de Charles Dalmet, écuyer, seigneur des Farges et d'Isabeau de Seymarie, habitants de la ville. 1754.

Petronille-Florence fille lég. de Pierre Levasseur contrôleur des finances et de demoiselle veuve Nivard habitants de la ville. 1757.

M. François-Xavier Girard de St Amand fils lég. de sieur Girard de St Amand maître de musique et de demoiselle Madeleine Gasquet habitants de la ville. 1757.

Nicolas de Roffignac, fils lég. de Messire François de Roffignac haut et puissant seigneur de Cognac et de dame Marthe de Sagarde dame de Roffignac, habitants du Château de Cognac. 1760.

Mariage de Pierre Patisson choriste avec Marguerite Villepontoux.

Décès de Messire Charley de Belcier écuyer sieur de Belcier, age de 29 ans, décédé d'une mort violente ayant été homicidé dans son lit. 1741.

Jean Durieux maître de musique du chapitre. 1742.

Monsieur Me Léonard Peyrichaud chanoine et chantre de St Astier. 1742.

Messire Jacques Joue de Plancher diacre et seigneur chanoine de l'église qui a été enseveli dans les tombeaux de Mrs les Chanoines. 1743.

Demoiselle Thérèse Dejean épouse de M. Bruneau bourgeois de Périgueux laquelle a été inhumée dans l'entrée de l'ancienne porte de l'église paroissiale de St Astier.

Mariages de sieur François Creyssat praticien avec Marguerite Lamon. 1784.

Sieur Antoine Chevalier de Fronpeyre bourgeois de la paroisse de Douzillac avec demoiselle Marie Garreau de la ville. 1787.

Mr Jean Robin huissier royal juge de Cognac, notaire et lieutenant des juridictions de St Astier et de Moncet avec demoiselle Marie Radaud delaville. 1788.

Décès de demoiselle Elisabeth Darnaud de Sarrazinac supérieure des Dames de la Foi de St Astier agée d'environ 70 ans. 1783.

Demoiselle Louise Dujarric veuve de Mr Lavaud, notaire royal, agée d'environ 75 ans.

Pierre Peytoureau dit Lalande choriste du chapitre age de 80 ans.

Dame Marie de Valbrune, religieuse de la Communauté de Notre-Dame de Périgueux, décédée au Chau de Labattut et qui a été enterrée dans les tombeaux de sa famille. 1786.

Demoiselle Marie-Rose-Jeanne de Saint-Hilaire, supérieure de la Communauté des Filles de la Foi de St Astier. 1787.

Sieur Jean Darieu notaire Châtelain. 75 ans. 1788.

Messire Jean Caigny, prêtre et ci-devant chanoine qui a été enterré par le chapitre de St Astier, mais du consentement de M. le Curé. 1789.

(Archiv. départ.) « Le 12e novembre 1703 après les fiançailles et une proclamation d'un ban de mariage et dispense obtenue des autres deux j'ay donné la bénédiction nuptiale à Pierre Ducluzel escuyer seigneur de Brouilloux et à Jeanne Faure demoiselle de Leyberterie tous deux habitans scavoir led. Sr Ducluzel de la paroisse de St Silain de Périgueux et ladte demoiselle de Leyberterie de la paroisse de la Cité dudit Périgueux, et ce sur le congé accordé par les sieurs curés dudit St Silain et Cité dudit Périgueux. Fait en présence des soubs signés, Courtois curé, Ducluzel, Faure, Demontagut, Ducluzel, Bertin, Creinoux, Faure de la graue, S. Tamarelle et Garreau prest. »

Le 14 sept. 1704 s'ensuit. d'Anne Ducluzel fille leg. de Pierre Ducluzel escuyer seigneur de Brouilhaux et de Jeanne Faure .... décéda au village de Brouilhaux.

SHAP Home Scanned

Dame Marie Henriette de Berthon Marquise Dallogny épouse de Messire Thomas marquis Dallogny agée de 26 ans morte au Chau du Puy. St Astier. 1745.

François Dalesme de Meycouby, chevalier de St Louis ancien capitaine du régiment de Beaujolais décédé au village de Ribière. 1754.

1761. 1779. Baptemes de: Françoise Scholastique Cercilly Fille légitime de sieur Jean Cercilly bourgeois et de demoiselle Simone de Révolte de Grandchamp habitants de la ville.

Marguerite Bardy fille lég. de Dauphin Bardy précepteur et d'Antoinette Allemandou. 1761.

Elie Mazeau, fils leg. de M. Mazeau greffier de la juridiction et de demoiselle Marie de Monfumat habitants du village de Laborie. 1762.

Marie-Anne Lacaille fille leg. de sieur Pierre Lacaille notaire royal et secrétaire du Chapitre, bourgeois, des faubourgs de la ville et de demoiselle Marie Anne Mazeau. 1770.

François Rivet etc. 1770.

Mariages de: Messire Henri de Noualis écuyer du lieu du Roc avec demoiselle Catherine de Lavergne de la paroisse de Bersac. 1762.

Sieur Léonard Mazeau avec demoiselle Jeanne de Benoist de Manou du village des Roches.

Messire Elie Dax du village de Talager paroisse de Siorac de Sagarde avec demoiselle Pétronille de Brie du village des Roches. 1763.

Sieur Joseph Robert de Nanteuil, bourgeois de Périgueux avec demoiselle Anne Descata demoiselle de Beaurepaire du lieu du Petit-Puy. 1770.

Messire Joseph Soue de Plancher, abbé autrefois de l'église collégiale de St Astier qui a été enterré dans l'église cathédrale de St Front. 1762.

Demoiselle Marie Soullier veuve du sieur Elie Dureau notaire et musicien du Chapitre agé de 50 ans. 1762.

M. Adrien Faure de la Redondie écuyer secretaire du Roi, agé de 78 ans et qui a été enterré devant l'autel du Saint Sacrement. 1762.

Me Pierre Garreau, notaire royal et juge de la juridiction agé de 87 ans et qui a été enterré dans la chapelle de N-D. de Pitié. 1769.

† Françoise Chérifel, qui a été enterrée dans la chapelle de la Confrérie du Sacré-Cœur.

« Le 19 septembre 1766, dit le Curé, ayant été prié par Mrs les nobles de ma paroisse de faire un service pour M. Seberthon premier président du Parlement de Bordeaux, ledit service pour le repos de son âme a été fait ledit jour, auquel ont assisté tous ces Messieurs qui ont apposé leur seing avec le mien. » (Signés) « Beaurepaire de Valbrune, Desfarges, de Belcier, Descatha de la Rizonne, Dalesme de Sablénie d'Excideuil, Dalesme, le Chevalier Desfarges, de Valbrune, le Chevalier Descatha, Brousset, Belcier, Leynier curé de St Astier. »

1771-1782. Baptêmes de Jean Noguet fils lég. de J[ean]
Etienne Noguet régisseur de Mme de Puyferrat e
demoiselle Julie Saporte habitants du Ch.au de P
Ferrat. 1771.

Julienne Dalesme fille lég. de Sieur Adrien Dalesme
écuyer, Seigneur de Lableinie et de dame Catherine
de Bélet dame Dalesme, habitants du lieu de Rebière.
Thomas de Brie fils lég. de Messire Alexis de Brie
écuyer et d'Anne Seyrat dame de Brie habitants du
village des Roches.

Mariage de Sieur François Chaulet maître es-arts
dans la ville de St. Astier, natif de la paroisse de
Menet, Haute Auvergne avec demoiselle Louise Pauliac
de la ville. 1771.

Sieur Bertrand Guillaume Guichard bourgeois du
bourg de Pressac d'Agonac avec demoiselle Mar-
guerite Mazeau. 1771.

Me Jean-Baptiste Girard de Saint-Amand pro-
cureur d'office de Montancois, maître de musique
du Chapitre, avec demoiselle Jeanne Vargillon
veuve du sieur Dupuy, procureur d'office de Neuvic
habitant du lieu de Contis, pss.e de Neuvic. 1772.

Décès de Messire Antoine du Mas, écuyer âgé
de 75 ans. 1771.

Messire Jean de La Roche de Leymarie, écuyer agé
de 84 ans et décédé au village de Bonneval. 1772.

Marguerite de Gravier, veuve de Messire Henri de
Brie, écuyer agé de 80 ans.

Demoiselle Marie de Saucera, religieuse professe
depuis 45 ans dans la Communauté des filles de
la Foi de Périgueux native du diocèse d'Agen et
supérieure dans la Communauté du même ins-
titut établie à St. Astier, laquelle a été enterrée dans
l'église, entre les deux autels du Saint Sacrement et
de Notre-Dame. 1772.

t. Sieur Pierre Mazeau Curé de Ménesplet, 70 ans. 1773.
t. Messire Dominique Faurie d'Excideuil écuyer Sei-
gneur de Brousset agé d'environ 60 ans.

Demoiselle Julie Saporte épouse du sieur Noguet ré-
gisseur de Mme de Puyferrat agée de 45 ans.

Dame Anne Laroche épouse de M. le Chevalier des
Farges du village de Bonneval. 1774.

1783-1792. Baptêmes de demoiselle Sophie Clotilde
Julienne Gasquet fille lég. de M. François Gasquet mé-
decin, bourgeois de Périgueux et de demoiselle Mar-
guerite de Lalande Dupremont habitants de la ville de
St. Astier. 1783.

Demoiselle Marguerite Dupuy fille lég. de Sieur Ma-
thieu Dupuy et de demoiselle Catherine Modenel.

Antoine Lévêque de Laforest fils lég. de sieur Jean
Lévêque de Laforest et de demoiselle Marie Guerin.

Jean Bapt. Guillaume Edouard Léon de Saporte de
Puyferrat fils n. et l. de Messire Pierre Jean Jacques de
Saporte marquis de Puyferrat ancien major au régi-
ment de dragons de Montmorency chevalier de l'ordre
militaire de St. Louis et de dame Agathe de Lée mar-
quise de Puyferrat. 1791.

SHAN Archives en ligne

St Astier. Extrait des Registres par M. Villepelet, archiviste.
1. Liasse de 7 cahiers. 1638. 1668. Registres des Baptêmes mariages et mortuaires de l'église collégiale et paroissiale de St Astier.
Baptême de Pierre Nevard fils n. et l. de Me Etienne Nevard praticien et d'Isabeau Sameilhe conjoints.
– Léonarde Garreau fille de Me Etienne Garreau notaire royal et de Marguerite Tournier.
– Jean Pol fils lég. de Thomas Pol maître cuisinier demeurant au château du Puy St Astier et de Jeanne Haigne ; parrain Jean d'Alogny et marraine Charlotte de Laporte dame du Puy St Astier.
– Pascal Rogue marchand de la ville capitale de St Astier et d'Anne Simonnet (1639)
– Philippe Charrières, fille n. et l. de Henry de Charrières écuyer sieur du Bastit et de Gabrielle Flamen damoiselle.
– Guy Chigniac fils n. et l. de Me Elie Chigniac avocat en la Cour de parlement de Bordeaux et d'Honorée Noël damoiselle.
– Pierre Noalys fils lég. d'Elie Noalis sieur de Marne, bourgeois et habitant de la ville de Périgueux et de Gabrielle de Charrières damoiselle.
Catherine de Laporte fille de Jean de Laporte écuyer sieur de Lavaure et de Jeanne Albert damoiselle de Lavaure.
Charles-Joseph de Laporte fils n. et l. de Raymond de Laporte, écuyer sieur de Puyferrat et de demoiselle Isabeau de Grimoard.
Pierre Ribotte fils n. et l. de Me Marie Ribotte sergent royal et capitaine prévôt de la présente juridiction et de Françoise Tamarelle, de la présente ville (1663).
Deux sœurs jumelles filles lég. de Me Jean Cassagnol précepteur du lieu de St Astier et de Jeanne Nougaret. 1663.
Louise Compagnon fille n. et l. de Denis Compagnon maître de la Jesalette et de Marie Compagnon. 1664.
Raymond de Laporte fils n. et l. de Messire Jean de Laporte écuyer sieur de Lajarte et de Bernique Chamineau damoiselle.
Mariage de M. Pierre Garreau notaire royal avec Marguerite Lavandier.
Décès de François Belcier fils de M. du Verdier qui a été enseveli dans la chapelle de St Jean. 1665.
François Brouillaud qui a été enseveli au cimetière des pauvres ; a sonné la petite cloche et ont assisté à son service Me Elie Desfarges prébendier et Jean Durieu chériste a qui est 17 s 6 d pour l'enterrement et la messe, chescun 3 s ; les luminaires 12 s, le porte-croix 1 s 6 d ; monte tout à 36 sols sans comprendre les marguilliers. » 1665.
Jacques Fargeot décédé au prieuré de Boisset paroisse de St Aquilin qui a été enterré dans le cimetière de l'Eglise.
Jean de Larergne, écuyer, sieur de Carsac, décédé au bourg de St Germain et qui a été enseveli au cimetière de l'église.

Alain de Belcier, écuyer sieur du Verdier décédé à la noble maison du Verdier, a été sonné toutes les cloches à deuil avec la musique et a été enseveli dans la chapelle de ses défunts parents. 1666.

Messire Charles Dalogny sieur de Laurière qui a été enseveli dans l'église. 1668.

- 1671. 1684. Baptêmes de : François Gasquet fils naturel et légitime de Pierre Gasquet practicien et de Peyronne de Monginat conjoints habitants de la ville de Périgueux.

Pierre Marachet fils nat. et l. de Me Jean Marachet musicien et joueur de serpent en l'église et de Peyronne Vidal. 1671.

Peyronne Gasquet fille n. et l. de Me Adrien Gasquet sergent et prévôt ordinaire de la juridiction du présent lieu et d'Antoinette de Fontas. 1672.

Jean de Belcier fils n. et l. de Charles de Belcier, chevalier seigneur, et de Marianne de Vignol dame de Belcier, habitant au Verdier.

Louis Descalà fils n. et l. de Jean Descalà sieur du Migard et de Marguerite Brun demoiselle.

Gabrielle Faure fille n. et l. de Antoine Faure, musicien et joueur de serpent en l'église et de Gabrielle La Rive. 1670.

Pierre de Lafon sieur de Chatmuneuf demeurant dans la ville de Grignols, avec damoiselle Catherine de Charrière, demeurant au lieu des Roches. 1671.

Me Jean Delerier notaire royal du bourg de St. Germain du Salembre avec Françoise Lavandier de Périgueux.

Elie Daix sieur de Fontaynac de la paroisse de Brassac avec Jeanne de Belcier damoiselle dans la chapelle du Verdier.

Jean Charpentier sieur de Laborie au bourg de St. Martin de Campagnac avec Isabeau de Belcier, damoiselle de Villaret, de la paroisse.

Messire Jean de Charrières écuyer sieur de Sensenac habitant du village des Roches avec Marie Faure damoiselle du lieu d'Eyxideuil. 1678.

M. Me Pierre Ducluzel sieur de la Bereychie, bourgeois de la ville de Périgueux avec Marthe Sabastide damoiselle de Chosne. 1680.

Décès de Adrien de Belcier écuyer seigneur du Verdier qui a été enseveli dans le cimetière.

Jeanne Garreau fille de Me Jean Garreau notaire royal et contrôleur du Roi et de feue Antoinette Delestre.

Peyronne Nicoulaud, damoiselle femme de Bernard de Lataupane, écuyer sieur de Brousset, laquelle a été ensevelie dans le chœur de l'église. 1677.

Louise Beau femme de Me Martial Réveillas procureur postulant et notaire de la juridiction.

Jeanne Durieu fille de Jean Durieu sous-maître de la psallette de l'église collégiale et de Charlotte Dalesme. 1678.

Me Bernard Garreau lieutenant de la juridiction secrétaire de MM. du chapitre et notaire royal. 1681.

1686. 1698. Baptêmes de : Charlotte de Brie fille n. et l. de Messire François de Brie, écuyer sieur de la Guinardie et de Marguerite Bonis demoiselle de la Guinardie.
Claude Saporte fils n. et l. de Claude Saporte écuyer sieur de Sajarlé et de Lucrèce de Bachorrelie demoiselle. 1689.
- Anne Faure fille n. et l. de M.re Etienne Faure sieur de Sagrave et de Jeanne Dumas, damoiselle, bourgeois et habitants de la ville et cité de Périgueux.
- Marguerite Nivard fille n. et l. d'Eymeric Nivard sieur de Laborie, maître chirurgien et de Léonarde Garreau.
- M.e Jean Bonhomme choriste.
Decès de Monsieur M.e Martial Dupeyrat curé de S.t Rémy de Montpon décédé dans la maison du Basti
- M.e Antoine Tartus procureur postulant en la 1686.
juridiction. 1687.
- M.r M.e Jean Fabre sieur de la Redonnie, bourgeois de la ville de Périgueux qui a été enseveli dans l'église 1689.
D. Gabrielle de Chatrières demoiselle du Basti qui a été ensevelie dans le cimetière de l'église lieu appelé la chapelle de Sorsenac. 1693.
- Jacques Dafoyny écuyer sieur de Seyssac, décédé dans le Château de Crognac
- Messire Claude Dafoyny écuyer seigneur du Puy S.t Astier décédé au Ch.au de la Rolfie, paroisse de la Cité de Périgueux. 1693.
- 1720. 1729. Baptêmes de Jeanne Marachet, fille n. et l. de M.e Guillaume Marrachet lieutenant de la juridiction et de Marguerite Garreau damoiselle. 1707.
- Pierre Reynaud fils n. et l. de M.e Robert Reynaud notaire royal et secrétaire du Chapitre et de Catherine de Sanglade.
- Jeanne Desfarges, damoiselle, fille nat. et légitime de Messire Antoine Desfarges chevalier seigneur Des Farges et Labalut, ancien Capitaine dans le régiment d'infanterie de la Reine et de Jeanne du Saillant dame Desfarges.
- Etienne Devard, écuyer, sieur de la Graverie de la paroisse de Nanteuil de Bourzac avec Marguerite de Belcier demoiselle de la Veyssière du Verdier. 1709.
- Pierre Chasteau sieur de Bellegarde de la paroisse de Bruc avec Catherine de Brie, damoiselle.
- Pierre Durieu écuyer, sieur de Siorac de la paroisse de Villamblard, avec Marie de Gentil damoiselle de Bourroy, habitant le Château de Crognac.
- Messire Jean de Leymarie, écuyer sieur de Laroche avec Anne de Brie, damoiselle du village de Bonnaval. 1715.
- Décès de Tzabeau Benoit fils d'Antoine Benoit, écuyer sieur de Lespinasse et de Catherine de Chérrières damoiselle sa femme. 1707.
... de Chabaud fille de Messire Claude de Chabaud écuyer seigneur de Richemond, et de Marguerite de Chabaud décédée au lieu noble de Terrières. 1707.

Messire Raymond de Chiniac chanoine, qui a été enseveli dans les tombeaux de MM. du chapitre. 1707.

– 1730-1740. Bapt. de Claire Garreau etc.

Gabriel de Noalis fils n. et l. de François de Noalis écuyer sieur de Lavallade et de Rose de Sarlandie, au lieu du Roc.

Mariages de: Me Jean Mazeau notaire royal du village du Roudier avec Anne Parade demoiselle des faubourgs de la ville.

Messire Hector Joseph de Lafeuillade chevalier seigneur dud. lieu, les Chambons, les Vergnes et autres lieux, habitant de la paroisse de Brignac en Bas-Limousin, avec demoiselle Bertrande-Rose Deval, de la ville de St Astier.

Dominique Faure sieur d'Excideuil avec demoiselle Jeanne Dalmet.

Décès de Jean Moysson sieur de Savaure, bourgeois de la ville de Périgueux.

1741-1760. Baptêmes de: Alexis de Benoît écuyer sieur de Manout et de Jeanne de Brie, du village des Roches.

Adrien Faure, fils n. et l. de Messire Dominique Faure écuyer sieur d'Excideuil et de dame Jeanne Dalmet des Farges.

André Gabriel Dallogny, fils lég. de Haut et Puissant Seigneur Messire Thomas marquis d'Allogny baron de St Pardoux-la-Rivière, de Château-Gaillard, seigneur du Puy-St Astier, la Rolphie, Villards et autres places et de haute et puissante dame marie-Henriette Le Berthon marquise Dallogny. 1745. — Jean Dalmet des Farges fils lég. de Charles Dalmet, écuyer, seigneur des Farges et d'Isabeau de Seymarie, habitants de la ville. 1754.

Petronille-Florence fille lég. de Pierre Levasseur contrôleur des finances et de demoiselle veuve Nivard habitants de la ville. 1757.

M. François-Xavier Girard de St Amand fils lég. de sieur Girard de St Amand maître de musique et de demoiselle Madeleine Gasquet habitants de la ville. 1757.

Nicolas de Roffignac, fils lég. de Messire François de Roffignac haut et puissant seigneur de Cognac et de dame Marthe de Sagarde dame de Roffignac, habitants du Château de Cognac. 1760.

Mariage de Pierre Patisson choriste avec Marguerite Villepontoux.

Décès de Messire Charley de Belcier écuyer sieur de Belcier, age de 29 ans, décédé d'une mort violente ayant été homicidé dans son lit. 1741.

Jean Durieux maître de musique du chapitre. 1742.

Monsieur Me Léonard Peyrichaud chanoine et chantre de St Astier. 1742.

Messire Jacques Joue de Plancher diacre et seigneur chanoine de l'église qui a été enseveli dans les tombeaux de Mrs les Chanoines. 1743.

Demoiselle Thérèse Dejean épouse de M. Bruneau bourgeois de Périgueux laquelle a été inhumée dans l'entrée de l'ancienne porte de l'église paroissiale de St Astier.

Mariages de sieur François Creyssat praticien avec Marguerite Lamon. 1784.

Sieur Antoine Chevalier de Fronpeyre bourgeois de la paroisse de Douzillac avec demoiselle Marie Garreau de la ville. 1787.

Mr Jean Robin huissier royal juge de Cognac, notaire et lieutenant des juridictions de St Astier et de Moncet avec demoiselle Marie Radaud delaville. 1788.

Décès de demoiselle Elisabeth Darnaud de Sarrazinac supérieure des Dames de la Foi de St Astier agée d'environ 70 ans. 1783.

Demoiselle Louise Dujarric veuve de Mr Lavaud, notaire royal, agée d'environ 75 ans.

Pierre Peytoureau dit Lalande choriste du chapitre age de 80 ans.

Dame Marie de Valbrune, religieuse de la Communauté de Notre-Dame de Périgueux, décédée au Chau de Labattut et qui a été enterrée dans les tombeaux de sa famille. 1786.

Demoiselle Marie-Rose-Jeanne de Saint-Hilaire, supérieure de la Communauté des Filles de la Foi de St Astier. 1787.

Sieur Jean Darieu notaire Châtelain. 75 ans. 1788.

Messire Jean Caigny, prêtre et ci-devant chanoine qui a été enterré par le chapitre de St Astier, mais du consentement de M. le Curé. 1789.

(Archiv. départ.) « Le 12e novembre 1703 après les fiançailles et une proclamation d'un ban de mariage et dispense obtenue des autres deux j'ay donné la bénédiction nuptiale à Pierre Ducluzel escuyer seigneur de Brouilloux et à Jeanne Faure demoiselle de Leyberterie tous deux habitans scavoir led. Sr Ducluzel de la paroisse de St Silain de Périgueux et ladte demoiselle de Leyberterie de la paroisse de la Cité dudit Périgueux, et ce sur le congé accordé par les sieurs curés dudit St Silain et Cité dudit Périgueux. Fait en présence des soubs signés, Courtois curé, Ducluzel, Faure, Demontagut, Ducluzel, Bertin, Creinoux, Faure de la graue, S. Tamarelle et Garreau prest. »

Le 14 sept. 1704 s'ensuit. d'Anne Ducluzel fille leg. de Pierre Ducluzel escuyer seigneur de Brouilhaux et de Jeanne Faure .... décéda au village de Brouilhaux.

SHAP Home Scanned

Dame Marie Henriette de Berthon Marquise Dallogny épouse de Messire Thomas marquis Dallogny agée de 26 ans morte au Chau du Puy. St Astier. 1745.

François Dalesme de Meycouby, chevalier de St Louis ancien capitaine du régiment de Beaujolais décédé au village de Ribière. 1754.

1761. 1779. Baptemes de: Françoise Scholastique Cercilly Fille légitime de sieur Jean Cercilly bourgeois et de demoiselle Simone de Révolte de Grandchamp habitants de la ville.

Marguerite Bardy fille lég. de Dauphin Bardy précepteur et d'Antoinette Allemandou. 1761.

Elie Mazeau, fils leg. de M. Mazeau greffier de la juridiction et de demoiselle Marie de Monfumat habitants du village de Laborie. 1762.

Marie-Anne Lacaille fille leg. de sieur Pierre Lacaille notaire royal et secrétaire du Chapitre, bourgeois, des faubourgs de la ville et de demoiselle Marie Anne Mazeau. 1770.

François Rivet etc. 1770.

Mariages de: Messire Henri de Noualis écuyer du lieu du Roc avec demoiselle Catherine de Lavergne de la paroisse de Bersac. 1762.

Sieur Léonard Mazeau avec demoiselle Jeanne de Benoist de Manou du village des Roches.

Messire Elie Dax du village de Talager paroisse de Siorac de Sagarde avec demoiselle Pétronille de Brie du village des Roches. 1763.

Sieur Joseph Robert de Nanteuil, bourgeois de Périgueux avec demoiselle Anne Descata demoiselle de Beaurepaire du lieu du Petit-Puy. 1770.

Messire Joseph Soue de Plancher, abbé autrefois de l'église collégiale de St Astier qui a été enterré dans l'église cathédrale de St Front. 1762.

Demoiselle Marie Soullier veuve du sieur Elie Dureau notaire et musicien du Chapitre agé de 50 ans. 1762.

M. Adrien Faure de la Redondie écuyer secretaire du Roi, agé de 78 ans et qui a été enterré devant l'autel du Saint Sacrement. 1762.

Me Pierre Garreau, notaire royal et juge de la juridiction agé de 87 ans et qui a été enterré dans la chapelle de N-D. de Pitié. 1769.

† Françoise Chérifel, qui a été enterrée dans la chapelle de la Confrérie du Sacré-Cœur.

« Le 19 septembre 1766, dit le Curé, ayant été prié par Mrs les nobles de ma paroisse de faire un service pour M. Seberthon premier président du Parlement de Bordeaux, ledit service pour le repos de son âme a été fait ledit jour, auquel ont assisté tous ces Messieurs qui ont apposé leur seing avec le mien. » (Signés) « Beaurepaire de Valbrune, Desfarges, de Belcier, Descatha de la Rizonne, Dalesme de Sablénie d'Excideuil, Dalesme, le Chevalier Desfarges, de Valbrune, le Chevalier Descatha, Brousset, Belcier, Leynier curé de St Astier. »

1771-1782. Baptêmes de Jean Noguet fils lég. de J[ean]
Etienne Noguet régisseur de Mme de Puyferrat e
demoiselle Julie Saporte habitants du Ch.au de P
Ferrat. 1771.

Julienne Dalesme fille lég. de Sieur Adrien Dalesme
écuyer, Seigneur de Lableinie et de dame Catherine
de Bélet dame Dalesme, habitants du lieu de Rebière.
Thomas de Brie fils lég. de Messire Alexis de Brie
écuyer et d'Anne Seyrat dame de Brie habitants du
village des Roches.

Mariage de Sieur François Chaulet maître es-arts
dans la ville de St. Astier, natif de la paroisse de
Menet, Haute Auvergne avec demoiselle Louise Pauliac
de la ville. 1771.

Sieur Bertrand Guillaume Guichard bourgeois du
bourg de Pressac d'Agonac avec demoiselle Mar-
guerite Mazeau. 1771.

Me Jean-Baptiste Girard de Saint-Amand pro-
cureur d'office de Montancois, maître de musique
du Chapitre, avec demoiselle Jeanne Vargillon
veuve du sieur Dupuy, procureur d'office de Neuvic
habitant du lieu de Contis, pss.e de Neuvic. 1772.

Décès de Messire Antoine du Mas, écuyer âgé
de 75 ans. 1771.

Messire Jean de La Roche de Leymarie, écuyer agé
de 84 ans et décédé au village de Bonneval. 1772.

Marguerite de Gravier, veuve de Messire Henri de
Brie, écuyer agé de 80 ans.

Demoiselle Marie de Saucera, religieuse professe
depuis 45 ans dans la Communauté des filles de
la Foi de Périgueux native du diocèse d'Agen et
supérieure dans la Communauté du même ins-
titut établie à St. Astier, laquelle a été enterrée dans
l'église, entre les deux autels du Saint Sacrement et
de Notre-Dame. 1772.

t. Sieur Pierre Mazeau Curé de Ménesplet, 70 ans. 1773.
t. Messire Dominique Faurie d'Excideuil écuyer Sei-
gneur de Brousset agé d'environ 60 ans.

Demoiselle Julie Saporte épouse du sieur Noguet ré-
gisseur de Mme de Puyferrat agée de 45 ans.

Dame Anne Laroche épouse de M. le Chevalier des
Farges du village de Bonneval. 1774.

1783-1792. Baptêmes de demoiselle Sophie Clotilde
Julienne Gasquet fille lég. de M. François Gasquet mé-
decin, bourgeois de Périgueux et de demoiselle Mar-
guerite de Lalande Dupremont habitants de la ville de
St. Astier. 1783.

Demoiselle Marguerite Dupuy fille lég. de Sieur Ma-
thieu Dupuy et de demoiselle Catherine Modenel.

Antoine Lévêque de Laforest fils lég. de sieur Jean
Lévêque de Laforest et de demoiselle Marie Guerin.

Jean Bapt. Guillaume Edouard Léon de Saporte de
Puyferrat fils n. et l. de Messire Pierre Jean Jacques de
Saporte marquis de Puyferrat ancien major au régi-
ment de dragons de Montmorency chevalier de l'ordre
militaire de St. Louis et de dame Agathe de Lée mar-
quise de Puyferrat. 1791.

SHAN Archives en ligne